



STATISTIQUES

INFRACTIONS SEXUELLES AU QUÉBEC FAITS SAILLANTS 2014

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Québec 

Pour nous joindre

Direction de la prévention et de l'organisation policière

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 9^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777, poste 60127

Télécopieur : 418 646-3564

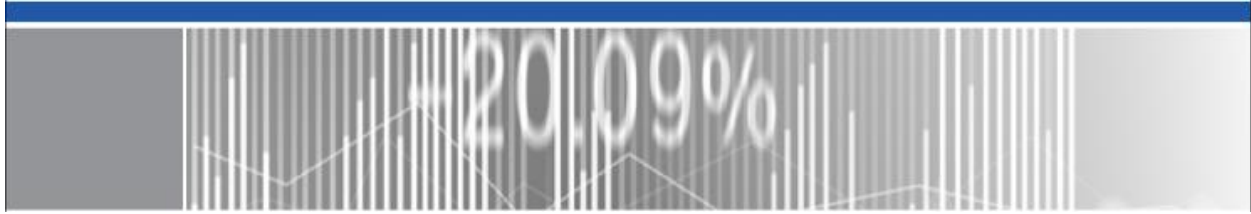
Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction de la prévention et de l'organisation policière du ministère de la Sécurité publique.

Coordination:	Linda Veillette
Analyse:	Sophie Lalande
Traitement des données:	Tho Thanh Ly

Dépôt légal – 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-76044-3 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2016

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec



FAITS SAILLANTS

5 340

En 2014, l'ensemble des corps de police du Québec enregistrent 5 340 infractions sexuelles (y compris les agressions sexuelles et les autres infractions d'ordre sexuel), soit une diminution de 2 % par rapport à 2013 (5 407).

3 585

Soulignons que 67,1 % (3 585) des infractions sexuelles sont des agressions sexuelles, dont la quasi-totalité sont des agressions sexuelles simples (3 520). Par ailleurs, les agressions sexuelles simples ont diminué de 5 %, passant de 3 704 à 3 520 en 2014.

5,4 %

On enregistre une diminution de 5,4 % du taux global d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3), passant de 46,2 à 43,7 en 2014.

50,1 %

La moitié des victimes d'agressions sexuelles graves (16) sont mineures et un peu moins des deux tiers ont moins de 12 ans.

75,4 %

Le pourcentage des autres infractions d'ordre sexuel poursuit sa croissance depuis 2006 pour atteindre 75,4 % en 2014.

413

Les infractions liées au leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur ont atteint un sommet inégalé en 2014. À ce sujet, 413 infractions ont été enregistrées, soit une hausse de 67,9 % relativement à 2013.

117

Pour une seconde année consécutive, la Côte-Nord est la région qui affiche le plus haut taux d'infractions sexuelles (117). Viennent ensuite l'Abitibi-Témiscamingue (100,1) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (83,3).

TABLE DES MATIÈRES

2	Faits saillants
3	Table des matières
4	Liste des graphiques
5	Liste des tableaux
6	Méthodologie
7	Introduction
8	CHAPITRE 1 – L'ÉVOLUTION DES INFRACTIONS SEXUELLES
8	1.1 Une diminution des infractions sexuelles en 2014
10	1.2 Une décroissance du taux global d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)
11	1.3 La hausse des autres infractions d'ordre sexuel se poursuit
12	CHAPITRE 2 – L'ANALYSE RÉGIONALE
12	2.1 Les régions qui prédominent
12	2.1.1 Les infractions sexuelles
12	2.1.2 Les agressions sexuelles
12	2.1.3 Les autres infractions d'ordre sexuel
14	2.2 L'évolution des taux régionaux d'infractions sexuelles
15	2.3 Plus d'infractions sexuelles commises par un auteur présumé connu en région
16	CHAPITRE 3 – L'ANALYSE DES INFRACTIONS
16	3.1 Les agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)
16	3.1.1 Les deux tiers des victimes d'agressions sexuelles graves (niveau 3) ont moins de 12 ans
18	3.1.2 Le taux des agressions sexuelles armées (niveau 2) demeure stable
19	3.1.3 Une diminution de 5 % des agressions sexuelles simples (niveau 1)
21	3.2 Les autres infractions d'ordre sexuel
21	3.2.1 Les contacts et l'incitation à des contacts sexuels
22	3.2.2 Légère augmentation de l'exploitation sexuelle
23	3.2.3 La moitié des victimes d'inceste attendent un an et plus avant de signaler l'infraction
25	3.2.4 Un peu plus de cas de corruptions d'enfants en 2014
26	3.2.5 La croissance du leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur se poursuit
27	3.2.6 Le voyeurisme
29	CHAPITRE 4 – LES VICTIMES
29	4.1 Le profil des victimes d'agressions sexuelles
30	4.2 Un portrait d'ensemble des victimes des autres infractions d'ordre sexuel
31	CHAPITRE 5 – LES AUTEURS PRÉSUMÉS
31	5.1 Plus de 9 auteurs présumés sur 10 sont des hommes
32	5.2 Les auteurs présumés masculins âgés de 25 à 34 ans prédominent
33	5.3 La relation entre l'âge des victimes et des auteurs présumés
34	5.4 Le proxénétisme
35	Annexe 1 Définition des infractions sexuelles
38	Annexe 2 Tableaux complémentaires

LISTE DES GRAPHIQUES

- 8 Graphique 1** Évolution des taux des infractions sexuelles, des agressions sexuelles et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2005 à 2014
- 9 Graphique 2** Évolution des taux d'infractions sexuelles et des taux d'infractions contre la personne, Québec, 2005 à 2014
- 10 Graphique 3** Évolution des taux d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3), Québec, 2005 à 2014
- 13 Graphique 4** Taux régionaux d'infractions sexuelles, Québec, 2014^P
- 16 Graphique 5** Répartition des victimes d'agressions sexuelles graves selon le groupe d'âge, Québec, 2014^P
- 17 Graphique 6** Répartition des victimes d'agressions sexuelles selon la nature de la relation avec l'auteur présumé et le niveau d'agressions sexuelles, Québec, 2014^P
- 18 Graphique 7** Répartition des victimes d'agressions sexuelles armées (niveau 2) selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2014^P
- 19 Graphique 8** Répartition des victimes d'agressions sexuelles simples (niveau 1) selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2014^P
- 22 Graphique 9** Répartition des victimes d'exploitation sexuelle y compris celles atteintes de déficience mentale ou physique selon la nature de la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2014^P
- 23 Graphique 10** Répartition des victimes d'inceste selon la nature de la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2014^P
- 24 Graphique 11** Répartition des victimes d'inceste selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2014^P
- 25 Graphique 12** Répartition des victimes de corruption d'enfants selon la nature de la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2014^P
- 26 Graphique 13** Évolution du taux relatif au leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur, Québec, 2005 à 2014
- 27 Graphique 14** Répartition des victimes de voyeurisme en pourcentage selon le groupe d'âge, Québec, 2014^P
- 29 Graphique 15** Répartition des victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2014^P
- 30 Graphique 16** Répartition des victimes des autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2014^P
- 32 Graphique 17** Proportion du nombre d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le sexe et l'âge, Québec, 2014^P
- 34 Graphique 18** Répartition des auteurs présumés de proxénétisme selon le sexe et l'âge, Québec, 2014^P

LISTE DES TABLEAUX

- 11 Tableau 1** Évolution du taux des autres infractions d'ordre sexuel selon la catégorie d'infractions, Québec, 2005 à 2014
- 14 Tableau 2** Variation des taux d'infractions sexuelles selon la région administrative, Québec, 2005, 2009 et 2014^P
- 15 Tableau 3** Répartition des victimes d'infractions sexuelles selon la nature de la relation avec l'auteur présumé et la région administrative, Québec, 2014^P
- 20 Tableau 4** Répartition des victimes d'agressions sexuelles selon la catégorie d'infractions, le sexe, l'âge, la nature de la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2014^P
- 21 Tableau 5** Répartition des victimes de contacts et d'incitation à des contacts sexuels selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2014^P
- 23 Tableau 6** Répartition des victimes d'inceste selon le sexe et le délai entre la date de l'infraction et celle de l'ouverture du dossier, Québec, 2014^P
- 28 Tableau 7** Répartition des victimes des autres infractions d'ordre sexuel selon la catégorie d'infractions, le sexe, l'âge, la nature de la relation avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2014^P
- 29 Tableau 8** Nombre de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le sexe, Québec, 2013 et 2014^P
- 30 Tableau 9** Nombre de victimes des autres infractions d'ordre sexuel selon le sexe, Québec, 2013 et 2014^P
- 31 Tableau 10** Nombre d'infractions sexuelles selon le sexe de l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2013 et 2014
- 33 Tableau 11** Proportion du nombre d'auteurs présumés mineurs et majeurs d'infractions sexuelles selon l'âge de la victime (mineure ou majeure), Québec, 2014^P

MÉTHODOLOGIE

Source de données

Les données sur les infractions sexuelles publiées par le ministère de la Sécurité publique (MSP) portent sur les agressions sexuelles de niveaux 1 à 3 (tableau A en annexe) et les autres infractions d'ordre sexuel, soit les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, l'inceste, les relations sexuelles anales non consentantes ou entre personnes de moins de 18 ans, la bestialité, la corruption d'enfants, le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur et le voyeurisme (tableau B en annexe).

Quant à la provenance des données, elles sont issues du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2.2) auquel les corps de police participent et contribuent à enrichir cette banque de données.

Selon les règles du Programme DUC 2.2, sauf exception, une infraction contre la personne est enregistrée pour chaque victime lors d'un événement criminel. Si une même victime subit plus d'une infraction lors du même événement, seule l'infraction la plus grave est prise en compte.

L'extraction des données de la criminalité de 2014 a été complétée au 31 mars 2015 afin de permettre aux corps de police de compléter leurs enregistrements. À ce moment, les données compilées de l'année 2013 sont actualisées et deviennent définitives.

Analyse des données

Cette collecte d'informations sur les événements criminels, par l'entremise du Programme DUC 2.2, rassemble des données sur les caractéristiques des victimes et des auteurs présumés, la nature des liens entre les victimes et les auteurs présumés, le lieu où est survenu l'événement, la présence d'une arme, la gravité des blessures, etc. Ces données sont ensuite analysées afin d'établir un portrait statistique général des infractions sexuelles au Québec. La plupart des données présentées sont appuyées par un tableau ou un graphique.

Taux d'infractions par 100 000 habitants

L'analyse des taux d'infractions par 100 000 habitants permet de comparer la fréquence des infractions, que ce soit entre des années, entre des territoires ou entre des groupes de la population (sexe ou âge). Le taux d'infractions est calculé de la façon suivante : nombre d'infractions/population visée multiplié par 100 000. Il est à noter que nous ne prenons en considération que la population du Québec pour les besoins de cette étude, soit 8 214 672 habitants¹.

Pour les calculs (somme, taux, variation, etc.), nous utilisons la valeur réelle qui peut s'étendre jusqu'à 15 chiffres après la virgule et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques qui est limitée à un chiffre après la virgule. Calculer à partir de la valeur réelle assure l'exactitude optimale des résultats particulièrement avec des nombres avec décimales.

1. Institut de la statistique du Québec (2015). *Population et structure par âge et sexe*. [En ligne].

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html>

(Page consultée le 14 septembre 2015).

INTRODUCTION

Les infractions sexuelles sont un problème de société dont les répercussions peuvent compromettre la vie des victimes ainsi que celle des générations futures. De nombreux mythes, stéréotypes et préjugés existent encore de nos jours et peuvent stigmatiser les victimes¹.

Pour étudier ce problème préoccupant, l'analyse des données policières liées aux différents types d'infractions sexuelles s'avère un outil précieux pour en accroître les connaissances. Entre autres, elle contribue à apporter un éclairage sur les différents types de délits liés aux infractions sexuelles, à présenter les caractéristiques des auteurs présumés de même que des victimes, à afficher un portrait régional du problème et à étudier son évolution dans le temps.

Diffusées annuellement par le MSP, les statistiques sur les infractions sexuelles répondent à l'un des engagements énumérés dans le Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle dont les mesures ont été prolongées jusqu'en mars 2016 (Gouvernement du Québec, 2008).

Dans ce document, nous présentons dans le premier chapitre les statistiques concernant l'évolution des infractions sexuelles sous différents angles. Dans le deuxième, nous établissons une analyse détaillée des différentes infractions sexuelles, et ce, tout en produisant un portrait des victimes. Dans le troisième, nous analysons les régions administratives où les infractions sexuelles prédominent davantage. Enfin, le profil général des victimes et des auteurs présumés est présenté aux quatrième et cinquième chapitres. Le rapport se termine par deux annexes. La première définit les différents types d'infractions sexuelles analysés et la seconde contient quelques tableaux complémentaires.

1. World Health Organisation (WHO), London School of Hygiene and Tropical Medicine (2010). *Preventing intimate partner and sexual violence against women. Taking action and generating evidence*. Genève : World Health Organization.

CHAPITRE 1 – L'ÉVOLUTION DES INFRACTIONS SEXUELLES

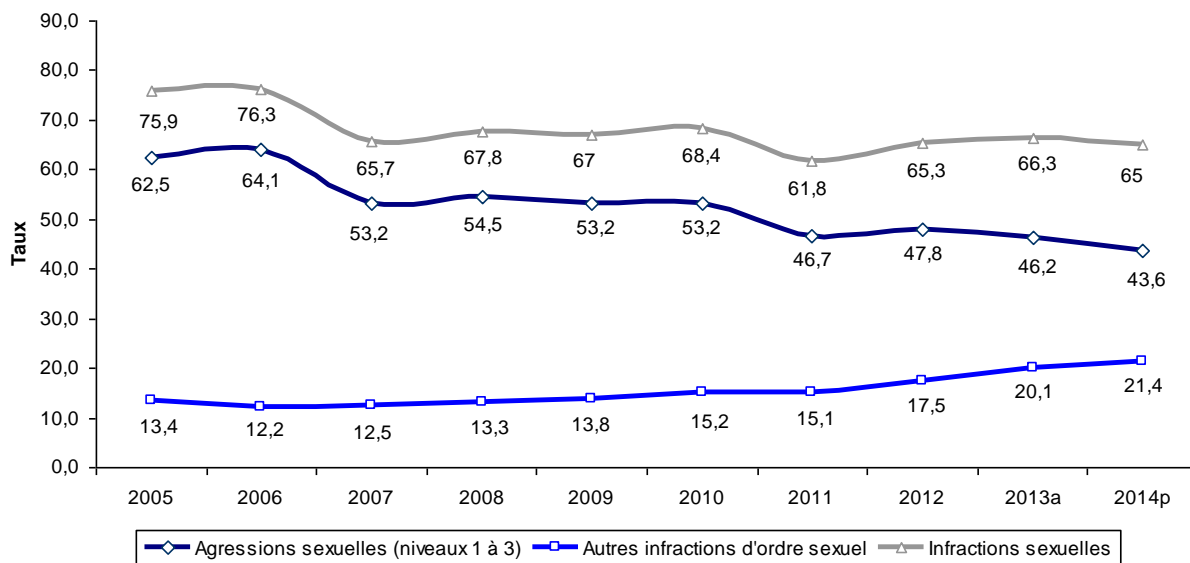
1.1 UNE DIMINUTION DES INFRACTIONS SEXUELLES EN 2014

En 2014, 5 340 infractions sexuelles, y compris les agressions sexuelles (de niveaux 1 à 3) et les autres infractions d'ordre sexuel, sont enregistrées par les corps de police du Québec, soit une diminution de 67 infractions par rapport à 2013 (5 407). Ces infractions représentent 7,1 % de tous les crimes commis contre la personne (75 063) et 1,9 % de l'ensemble des infractions au Code criminel (281 203). Soulignons que plus des deux tiers (67,1 %) des infractions sexuelles relèvent de la catégorie des agressions sexuelles (niveaux 1 à 3), alors que moins du tiers (32,9 %) se rapportent aux autres infractions d'ordre sexuel.

Depuis 2005, la courbe des agressions sexuelles suit de façon quasi similaire celle des infractions sexuelles. À ce sujet, on assiste à une diminution marquée de ces courbes en 2007 et 2011. En ce qui a trait aux autres infractions d'ordre sexuel, une lente, mais perceptible progression se démarque, principalement à partir de 2012.

Graphique 1

Évolution des taux des infractions sexuelles, des agressions sexuelles et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2005 à 2014



a : Données actualisées

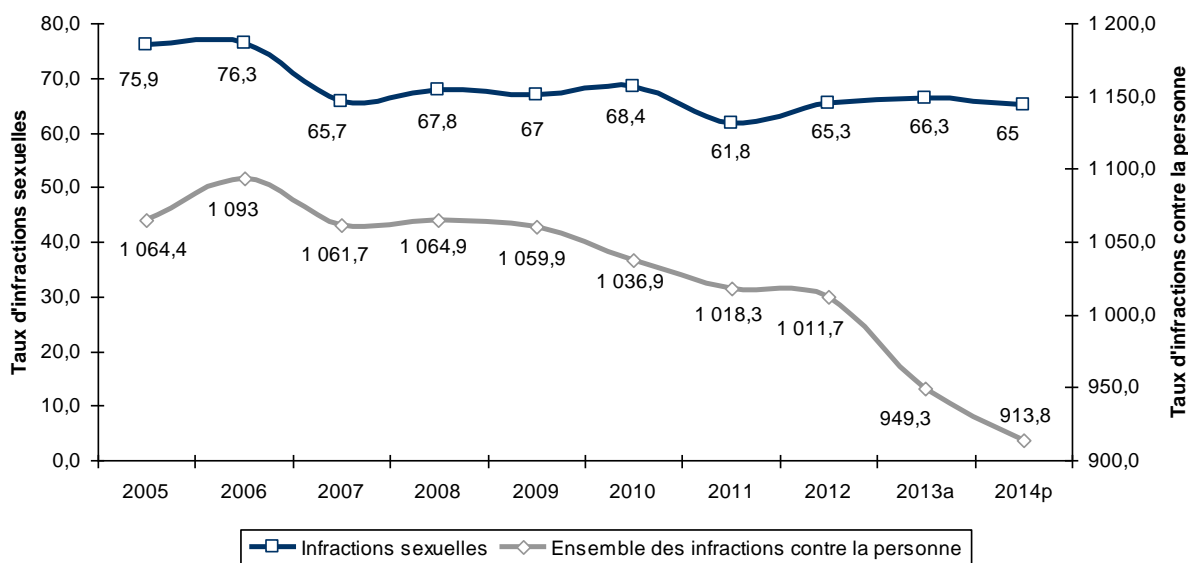
p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Pendant qu'une tendance nette à la baisse de l'ensemble des taux d'infractions contre la personne se dessine, le taux d'infractions sexuelles a subi quelques fluctuations au cours des 10 dernières années. En effet, ces derniers ont varié pour atteindre leurs plus faibles taux en 2011 (61,8) et en 2014 (65). On remarque ensuite que le taux s'est accru de 7,3 % de 2011 à 2013. En 2014, on assiste à une diminution de 2 % du taux comparativement à 2013, ce qui est conforme à la décroissance de l'ensemble des infractions contre la personne.

Graphique 2

Évolution des taux d'infractions sexuelles et des taux d'infractions contre la personne, Québec, 2005 à 2014



a : Données actualisées

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

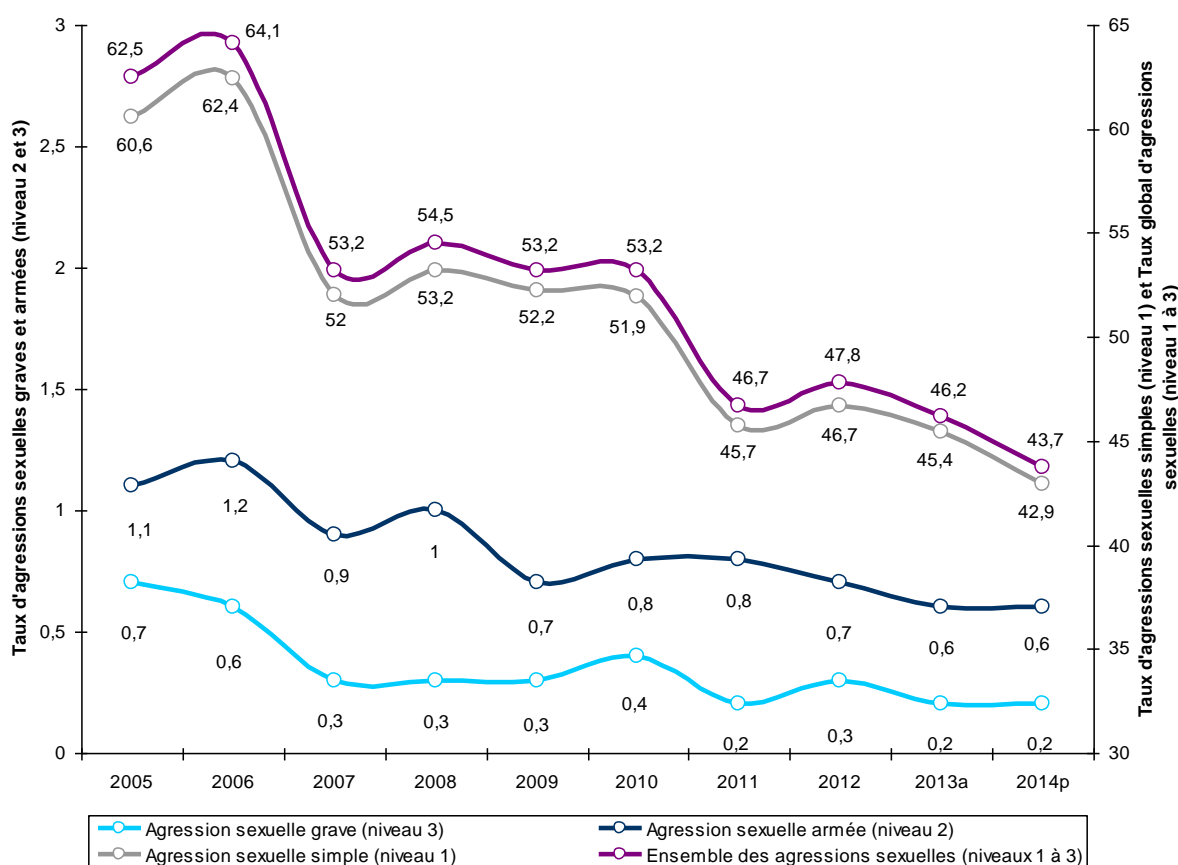
1.2 UNE DÉCROISSANCE DU TAUX GLOBAL D'AGRESSIONS SEXUELLES (NIVEAUX 1 À 3)

En 2014, une diminution de 5,4 % du taux global d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) au Québec est constatée relativement à 2013, passant de 46,2 à 43,7. Pourtant, nous observons que ce ne sont pas tous les types d'agressions sexuelles qui ont décliné. En effet, les agressions sexuelles graves (niveau 3) et armées (niveau 2) sont restées aux mêmes taux en 2013 et en 2014, alors que le taux d'agressions sexuelles simple (niveau 1) a diminué de 5 % pour la même période.

De façon générale, les taux d'agressions sexuelles graves démontrent une certaine stabilité de 2007 à 2014, malgré une légère fluctuation de 2010 à 2012. Depuis 2005, nous relevons toutefois un recul de 71,4 % du taux de ces agressions sexuelles de gravité élevée. Par rapport aux agressions sexuelles armées, on observe également une certaine fluctuation des taux entre 2005 et 2010. En dépit de cette instabilité, le taux a reculé de 45,5 % de 2005 à 2014. Quant au taux d'agressions sexuelles simples (42,9), il poursuit sa décroissance amorcée en 2009, malgré une légère remontée en 2012.

Graphique 3

Évolution des taux d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3), Québec, 2005 à 2014



a : Données actualisées

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1.3 LA HAUSSE DES AUTRES INFRACTIONS D'ORDRE SEXUEL SE POURSUIT

À l'opposé des agressions sexuelles, le nombre des autres infractions d'ordre sexuel poursuit sa croissance débutée en 2006 avec une nette augmentation de 75,4 %. Parmi les catégories d'infractions qui ont connu des hausses de leur taux en 2014, on relève la corruption d'enfants (100 %), le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur (66,7 %), l'exploitation sexuelle (50 %) et l'incitation à des contacts sexuels (8,3 %). Par ailleurs, des baisses ont été enregistrées en ce qui a trait aux relations sexuelles anales (-100 %), aux contacts sexuels (-9,3 %) et au voyeurisme (-6,3 %).

Ce résultat pourrait être attribuable au développement des télécommunications ainsi qu'à l'accessibilité croissante aux technologies de l'information. Ainsi, les prédateurs sexuels présumés se servent d'Internet et d'autres moyens de communication tels les téléphones cellulaires, tablettes, caméras Web et dispositifs de messagerie texte afin d'atteindre des jeunes cibles. Les escouades policières consacrées à ces formes de criminalité ainsi que l'utilisation accrue des mécanismes de dénonciation en ligne tels que Cyberaide.ca pourraient également expliquer cette augmentation.

Tableau 1

Évolution du taux des autres infractions d'ordre sexuel selon la catégorie d'infractions, Québec, 2005 à 2014

Catégorie d'infractions	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 ^a	2014 ^p	Variation 2013-2014 (%)
Autres infractions d'ordre sexuel	13,2	11,7	11,6	7,8	0	0	0	0	0	0	-
Contacts sexuels	0	0	0,1	2,3	7,5	9,3	9	10	11,8	10,7	-9,3
Incitation à des contacts sexuels	0	0	0,1	0,9	1,8	2,2	1,9	2,5	2,4	2,6	8,3
Exploitation sexuelle	0	0	0	0,1	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	50
Exploitation sexuelle (déficience mentale ou physique)	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0,1	-
Inceste	0	0	0	0,3	1,2	0,7	0,9	1	0,7	0,7	0
Corruption d'enfants	0	0	0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4	100
Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	0,2	0,3	0,6	1	1,7	1,5	1,6	1,9	3	5	66,7
Relations sexuelles anales	0	0	0	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0,1	0	-100
Bestialité/Forcer/Inciter une personne	0	0	0	0	0	0,1	0,1	0	0	0,1	-
Voyeurisme	0	0,1	0,2	0,6	1	0,9	1,2	1,6	1,6	1,5	-6,3
Total des autres infractions d'ordre sexuel *	13,4	12,2	12,5	13,3	13,8	15,2	15,1	17,5	20	21,4	7

a : Données actualisées

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

* Prenez note que pour les calculs (somme, taux, variation), nous utilisons la valeur réelle qui peut s'étendre jusqu'à 15 chiffres après la virgule et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques qui est limitée à un chiffre après la virgule.

CHAPITRE 2 – L'ANALYSE RÉGIONALE

2.1 LES RÉGIONS QUI PRÉDOMINENT

2.1.1 Les infractions sexuelles

En 2014, l'ensemble des régions administratives du Québec affichent une réduction de 2 % des infractions sexuelles comparativement à 2013². Par rapport au taux d'infractions enregistré pour l'ensemble de la province (65), on observe que 10 régions présentent des taux supérieurs à cette moyenne. Dans l'ordre, on trouve pour une seconde année consécutive la Côte-Nord (117), l'Abitibi-Témiscamingue (100,1), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (83,3), l'Estrie (81,6), le Saguenay-Lac-Saint-Jean (78,1), le Centre-du-Québec (75,4), le Nord-du-Québec (72,3), la Mauricie (70,1), Lanaudière (67,2) et les Laurentides (67,2).

Soulignons que, bien que certaines régions administratives présentent des taux d'infractions élevés, elles peuvent afficher un nombre relativement restreint d'infractions, et vice-versa. Ainsi, en raison de la forte densité de sa population, Montréal inscrit le plus grand nombre d'infractions sexuelles (1 138), soit près du cinquième (21,3 %) de la province, en dépit de son taux d'infractions inférieur à celui de l'ensemble du Québec. La Montérégie, qui est la deuxième au rang des régions les plus peuplées au Québec, suit avec 17,8 % des infractions (952). À l'opposé, les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue, dont les taux d'infractions sont les plus élevés au Québec, présentent un nombre d'infractions relativement restreint (respectivement 77, 111 et 148).

En revanche, 6 régions administratives affichent des taux d'infractions sexuelles inférieurs à celui de la province en 2014. Par ordre croissant, nous trouvons les régions de la Chaudière-Appalaches (55,3), de Montréal (57,2), de Laval (60,1), de la Capitale-Nationale (60,5), de la Montérégie (63,1) et du Bas-Saint-Laurent (62,4).

2.1.2 Les agressions sexuelles

Pour ce qui est des régions administratives comportant les plus forts taux d'agressions sexuelles, elles sont sensiblement les mêmes que pour les infractions sexuelles : la Côte-Nord (66,4) est la région la plus touchée, l'Abitibi-Témiscamingue (65,6) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (56,2) présentent également des taux plus élevés (graphique 4). On note toutefois des disparités en ce qui a trait à la gravité des agressions sexuelles commises. Entre autres, les agressions sexuelles graves sont plus fréquemment perpétrées en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1,1), les agressions sexuelles armées à Montréal (1,3) et les agressions sexuelles simples en Abitibi-Témiscamingue (65,6) suivies de près par la Côte-Nord (65,3)³.

2.1.3 Les autres infractions d'ordre sexuel

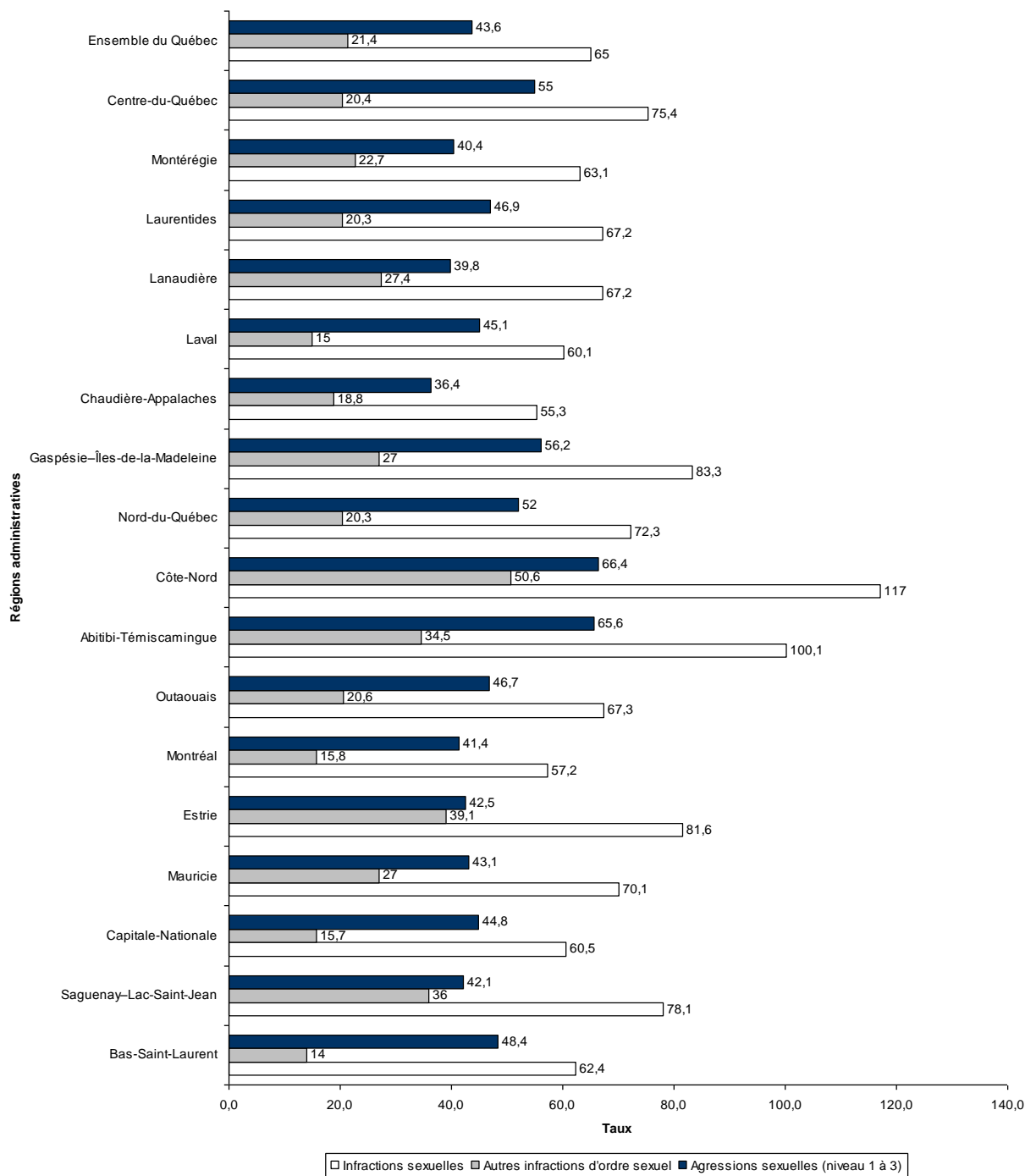
Quant aux taux des autres infractions d'ordre sexuel, l'ordre des régions les plus touchées diffère des infractions sexuelles et des agressions sexuelles. Bien que la Côte-Nord (50,6) prédomine une fois de plus, l'Estrie (39,1) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (36) présentent également des taux élevés. Lorsque l'on ne considère que les autres infractions d'ordre sexuel commises à l'endroit des enfants et des adolescents (contacts sexuels, incitation à des contacts sexuels, exploitation sexuelle, inceste, corruption d'enfants et leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur), on relève que la Côte-Nord (45,3), l'Estrie (35,6) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (34,9) affichent des taux supérieurs de victimisation par rapport aux autres régions.

2. Tableau complémentaire F. Description détaillée du nombre et du taux d'infractions sexuelles selon la région administrative, Québec, 2005 à 2014. p. 40.

3. Tableau complémentaire G. Description détaillée des taux d'infractions sexuelles selon la région administrative et la catégorie d'infractions, Québec, 2014^p. p. 41.

Graphique 4

Taux régionaux d'infractions sexuelles, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.2 L'ÉVOLUTION DES TAUX RÉGIONAUX D'INFRACTIONS SEXUELLES

En ce qui concerne les variations régionales du taux d'infractions sexuelles en 2014, on constate que la majorité des régions a enregistré une baisse au cours des 10 dernières années. Notamment, la région du Nord-du-Québec a inscrit la plus forte diminution, soit 48,7 %. À l'encontre de toutes ces diminutions, la région de l'Abitibi-Témiscamingue affiche, quant à elle, une augmentation de 22,7 % de son taux d'infractions sexuelles par rapport aux 10 dernières années. Il en va de même pour Laval avec une hausse de 18,6 % de son taux depuis 2005. Par ailleurs, une décroissance est également observée pour les Laurentides (-32,8 %) et la Mauricie (-31,5 %) comparativement à 2005.

Tableau 2

Variation des taux d'infractions sexuelles selon la région administrative, Québec, 2005, 2009 et 2014^p

Région	Taux			%	
	2005	2009	2014 ^p	Variation 5 ans (%)	variation 10 ans (%)
Bas-Saint-Laurent	81,8	57,3	62,4	2,3	-23,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	91,7	84,2	78,1	-19,1	-14,8
Capitale-Nationale	53,9	57,8	60,5	-17,9	12,4
Mauricie	102,4	80	70,1	-24,5	-31,5
Estrie	81,8	71,3	81,6	22,6	-0,3
Montréal	77,3	66,7	57,2	-16,3	-26
Outaouais	68,8	68,4	67,3	9,6	-2,2
Abitibi-Témiscamingue	81,6	123,9	100,1	-16,8	22,7
Côte-Nord	126,5	120,8	117	19,7	-7,5
Nord-du-Québec	141	74,6	72,3	-29,5	-48,7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	109,2	87,6	83,3	2	-23,8
Chaudière-Appalaches	50,5	44,3	55,3	36,7	9,4
Laval	50,7	45	60,1	46,6	18,6
Lanaudière	78,4	82,6	67,2	-8,2	-14,2
Laurentides	100,1	75,9	67,2	-15,5	-32,8
Montérégie	70,9	57,8	63,1	8,1	-11
Centre-du-Québec	82,6	73,9	75,4	-2,5	-8,7
Ensemble du Québec	75,9	66,9	65	-5	-14,4

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.3 PLUS D'INFRACTIONS SEXUELLES COMMISES PAR UN AUTEUR PRÉSUMÉ CONNU PAR LA VICTIME EN RÉGION

Selon les données recueillies, dans près de 9 cas sur 10 (86,3 %), la victime d'infractions sexuelles connaît l'auteur présumé qui l'a agressé. Qui plus est, il s'agit d'un membre de sa parenté⁴ dans près du tiers (31,6 %) des cas et d'un étranger que dans 7,7 % des cas. Lorsque nous approfondissons notre analyse sur le plan régional, des régions administratives se distinguent davantage que d'autres relativement à ce constat. Entre autres, nous observons que les régions du Bas-Saint-Laurent (97,5 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (94,2 %) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (93,2 %) comportent un nombre plus élevé d'auteurs présumés connus de la victime. Quant aux auteurs présumés ayant un lien de parenté avec la victime, nous relevons que cette relation est plus marquée dans les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (36,8 %), du Bas-Saint-Laurent (36 %) et de l'Abitibi-Témiscamingue (35,2 %).

Quant aux infractions sexuelles plus fréquemment commises par un auteur présumé inconnu de la victime y compris les relations d'affaires et criminelles, on les trouve dans les régions de Montréal (35,3 %), de Laval (25,1 %) et de la Capitale-Nationale (19,7 %). C'est d'ailleurs dans ces trois régions que se situent les plus forts pourcentages de victimes agressées par un étranger. À cet égard, la densité démographique et l'anonymat des grandes villes pourraient contribuer à ce que les victimes d'infractions sexuelles soient agressées principalement par des personnes inconnues.

Tableau 3

Répartition des victimes d'infractions sexuelles selon la nature de la relation avec l'auteur présumé et la région administrative, Québec, 2014^p

Régions administratives	Auteur présumé connu (%)			Auteur présumé inconnu (%)		
	Membre de la parenté	Autre ⁵	Total	Étranger	Autre ⁶	Total
Bas-Saint-Laurent	36	61,5	97,5	1,1	1,4	2,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean	28,8	56,3	85,1	7,9	7	14,9
Capitale-Nationale	26,8	53,5	80,3	11,9	7,8	19,7
Mauricie	34,1	56,7	90,8	3,4	5,8	9,2
Estrie	29,9	55,6	85,5	9	5,5	14,5
Montréal	24,9	39,8	64,7	22	13,3	35,3
Outaouais	31,3	54,1	85,4	7,7	6,9	14,6
Abitibi-Témiscamingue	35,2	59	94,2	2,8	3	5,8
Côte-Nord	31	54,7	85,7	9,2	5,1	14,3
Nord-du-Québec	33,3	56,7	90	4,4	5,6	10
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	36,8	56,4	93,2	3,4	3,4	6,8
Chaudière-Appalaches	31,6	58,2	89,8	6,6	3,6	10,2
Laval	28,4	46,5	74,9	14,7	10,4	25,1
Lanaudière	31,3	56,7	88	6,4	5,6	12
Laurentides	32,4	52,5	84,9	7,9	7,2	15,1
Montérégie	31,1	54,6	85,7	8,4	5,9	14,3
Centre-du-Québec	34,5	57,7	92,2	3,9	3,9	7,8
Ensemble du Québec	31,6	54,7	86,3	7,7	6	13,7

p : Données provisoires Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

4. Comprend les conjoints ou conjointes, les ex-conjoints ou ex-conjointes, les amies ou amis intimes, les parents, les enfants, les autres membres de la famille, les beaux-pères ou belles-mères, les beaux-fils ou belles-filles et les parents éloignés.

5. Comprend les connaissances, les voisins ou voisines, les amis ou amies et les symboles d'autorité.

6. Comprend les relations d'affaires et les relations criminelles.

CHAPITRE 3 – L'ANALYSE DES INFRACTIONS

3.1 LES AGRESSIONS SEXUELLES (NIVEAUX 1 À 3)

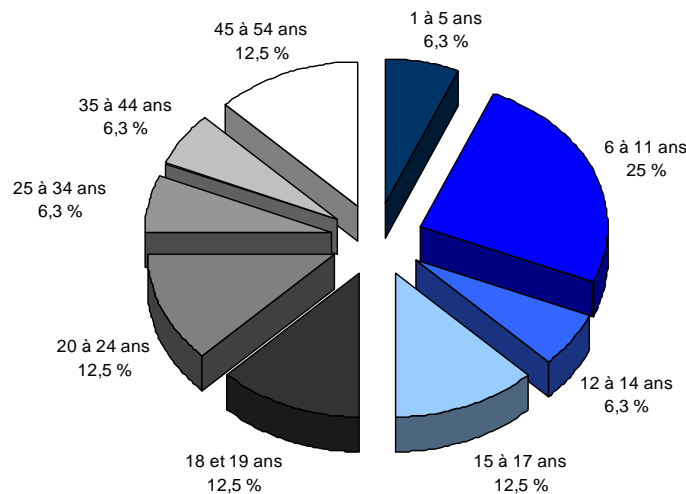
3.1.1 Les deux tiers des victimes d'agressions sexuelles graves (niveau 3) ont moins de 12 ans

En raison de la sévérité des blessures infligées à la victime, l'agression sexuelle grave est l'infraction qui comporte le plus fort indice de gravité relativement aux infractions sexuelles. En 2014, 16 personnes ont été victimes de ce type d'infractions, soit le même nombre qu'en 2013⁷. Malgré la gravité objective élevée de ce délit, sa perpétration demeure toutefois un événement rare (0,3 %) par rapport à 2012.

Les femmes sont les principales victimes représentant plus de 8 victimes sur 10 (81,3 %). La moitié des victimes de ce type d'agression sont des enfants et des adolescents. De surcroît, les statistiques démontrent qu'un peu moins des deux tiers (62,5 %) de ces victimes mineures ont moins de 12 ans. Ce sont les filles âgées de 6 à 11 ans qui constituent le groupe prédominant pour ce qui est de l'agression sexuelle grave, soit le quart des victimes.

Graphique 5

Répartition des victimes d'agressions sexuelles graves selon le groupe d'âge, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

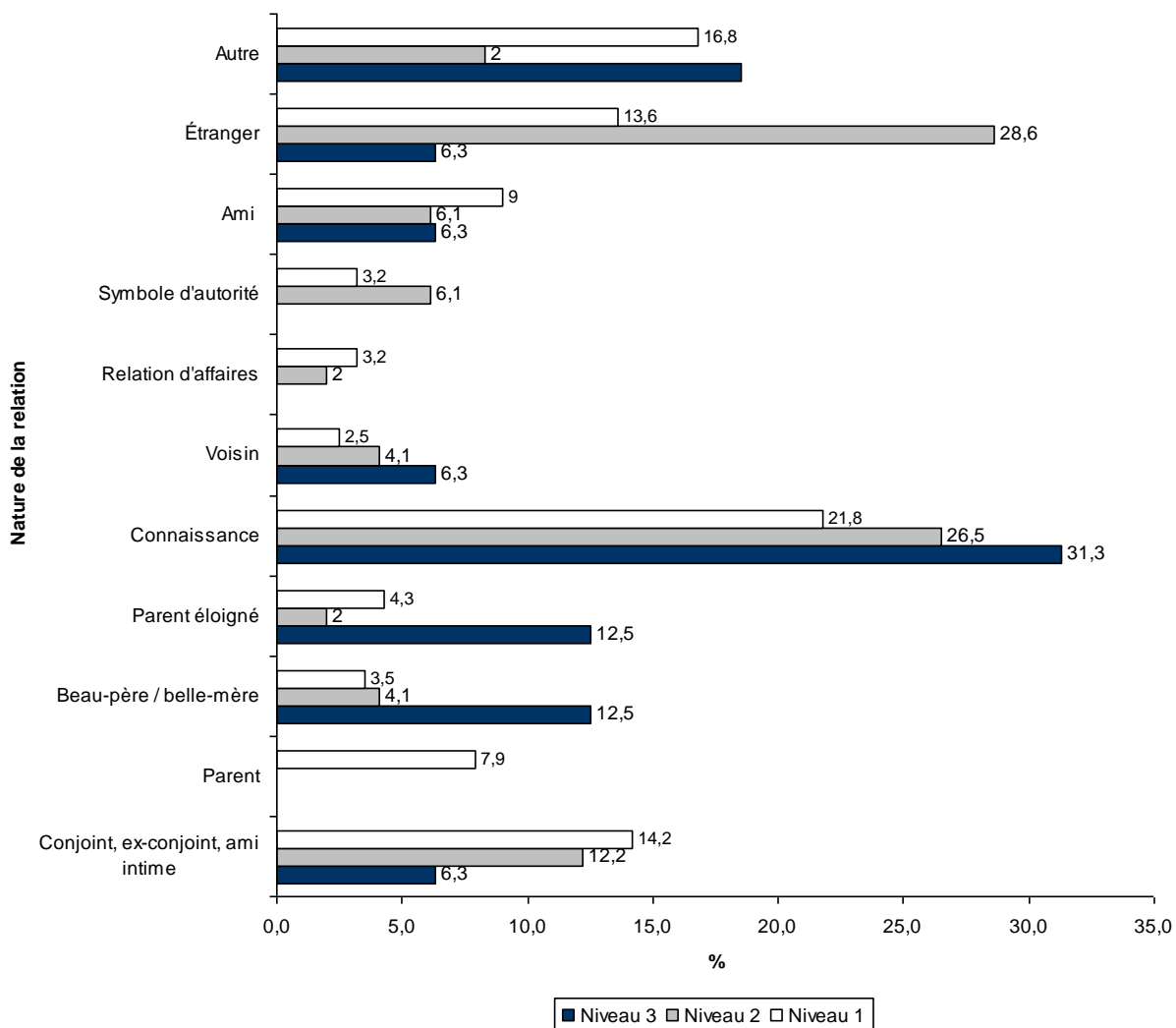
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

L'auteur présumé d'agressions sexuelles est fréquemment quelqu'un de connu de la victime. Entre autres, on relève que 31,3 % des auteurs présumés sont une connaissance ou un membre de la parenté et 12,5 % un beau-parent ou un parent éloigné de la victime (graphique 6).

7. Exclut une victime dont le sexe est inconnu, invalide ou non-conforme à la réalité.

Graphique 6

Répartition des victimes d'agressions sexuelles selon la nature de la relation avec l'auteur présumé et le niveau d'agressions sexuelles, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Notons que 68,8 % des auteurs présumés ont commis leur agression sexuelle en utilisant leur force physique, que 6,3 % se sont servis d'une arme de poing et que 6,3 % ont eu recours à un objet contondant. Certaines victimes attendent davantage avant de dénoncer leur agression auprès de la police. Le jeune âge, la connaissance de l'auteur présumé et la sévérité de l'agression peuvent influencer cette décision. En effet, des proportions équivalentes de victimes ont attendu de 1 à 12 mois (31,3 %) et plus d'un an (31,3 %) pour signaler l'infraction aux autorités policières. Soulignons que 18,8 % des victimes ont dénoncé leur agression sexuelle grave moins de 24 heures après l'avoir subie.

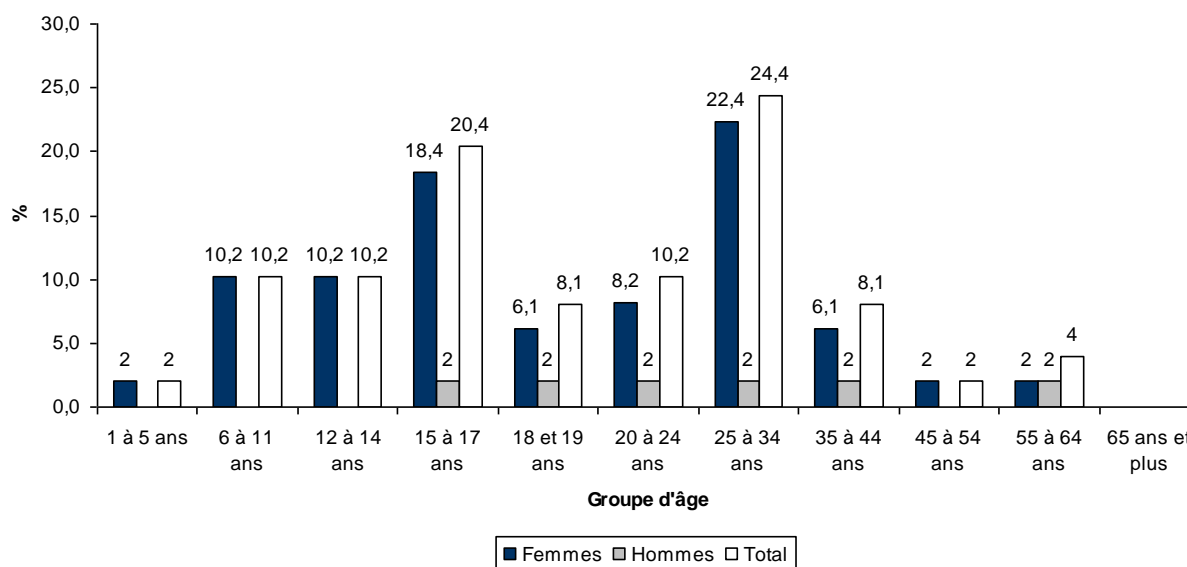
3.1.2 Le taux des agressions sexuelles armées (niveau 2) demeure stable

Les corps de police ont enregistré 49 agressions sexuelles armées en 2014, soit 4 infractions de plus qu'en 2013 (45). En dépit de cette augmentation, le taux de ce type d'infractions demeure inchangé. Les femmes sont surreprésentées en tant que victimes, constituant près de 9 victimes sur 10 (87,8 %). Les hommes, quant à eux, représentent près d'une victime sur 10 (12,2 %).

Dans une proportion moindre que les agressions sexuelles graves, on enregistre 42,8 % de victimes d'âge mineur (21), soit 6 enfants et 15 adolescents. Notons que, parmi ces victimes, 95,3 % sont de sexe féminin et 4,7 % sont de sexe masculin. Les femmes âgées de 25 à 34 ans (22,4 %) font partie du groupe d'âge le plus représenté.

Graphique 7

Répartition des victimes d'agressions sexuelles armées (niveau 2) selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Les victimes sont plus souvent molestées par un étranger ou une étrangère (28,6 %), ce qui diffère des agressions sexuelles graves où l'auteur présumé est majoritairement une connaissance de la victime (31,3 %). Qui plus est, on relève que 18,3 % des auteurs présumés sont un membre de la parenté de la victime (graphique 6). On constate que 40,8 % des victimes ont subi des blessures de gravité moindre que celles d'agressions sexuelles graves. Pour agresser leurs victimes, les auteurs présumés ont plus fréquemment employé leur force physique (20,4 %). Les couteaux (4,1 %), les objets pointus ou tranchants (4,1 %) ou contondants (4,1 %) sont utilisés dans de plus faibles proportions.

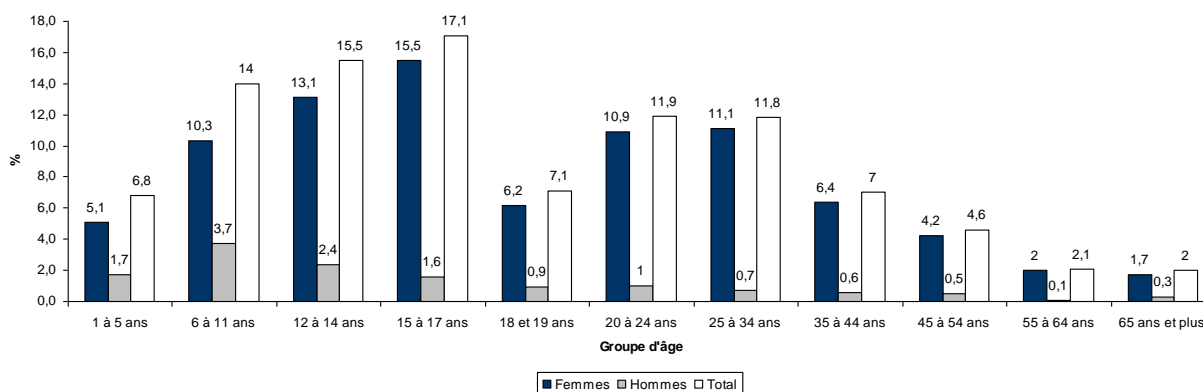
Le délai pour dénoncer ce type d'infractions est beaucoup plus court que celui observé pour les agressions sexuelles graves. Plus du tiers des victimes (36,7 %) ont dénoncé leur agression dans un délai de moins de 24 heures.

3.1.3 Une diminution de 5 % des agressions sexuelles simples (niveau 1)

L'agression sexuelle simple est assurément l'infraction la plus enregistrée lorsqu'il est question d'infractions sexuelles (3 520). À ce sujet, elles représentent la quasi-totalité des agressions sexuelles, soit 98,2 %. En 2014, on note une diminution de 5 % du nombre d'agressions sexuelles simples relativement à 2013 (3 704). Les femmes prédominent en tant que victimes de ce type d'infractions (86,5 %). Quant aux hommes, ils composent 13,5 % des victimes. Parmi ces 3 520 victimes, soulignons que plus de la moitié (53,4 %) sont mineures, soit 1 880 enfants et adolescents. Les données démontrent que les filles appartenant au groupe d'âge des 15 à 17 ans sont les plus touchées par ce type d'agressions.

Graphique 8

Répartition des victimes d'agressions sexuelles simples (niveau 1) selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Les victimes sont plus souvent agressées par une connaissance (21,8 %) et par leur conjoint ou conjointe ou ex-conjoint ou ex-conjointe ou ami ou amie intime (14,2 %). Dans une plus forte proportion que les agressions sexuelles de niveaux 2 et 3, plus de 4 auteurs présumés sur 10 (41 %) sont un membre de la parenté de la victime. Ces statistiques démontrent que l'auteur présumé de ce type d'infraction est généralement une personne connue de la victime avec laquelle un lien de confiance peut exister.

Pour commettre leur infraction, 52,4 % des auteurs présumés ont utilisé de leur force physique auprès des victimes. Notons que 30 % d'entre elles ont subi des blessures de gravité moindre. Pour ce qui est de la dénonciation de l'infraction, on constate que 34,4 % des victimes l'ont signalée aux autorités policières moins de 24 heures après l'agression et que 44,9 % ont attendu plus d'un an pour la révéler.

Dans le tableau 4 à la page suivante figurent les principales caractéristiques des victimes, dont le sexe, l'âge et la nature de la relation entretenue avec l'auteur présumé selon le type d'agressions sexuelles subies.

Tableau 4

Répartition des victimes d'agressions sexuelles selon la catégorie d'infractions, le sexe, l'âge, la nature de la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2014^p

Caractéristiques	Agression sexuelle (%)			Total
	Agression sexuelle grave (niveau 3)	Agression sexuelle armée (niveau 2)	Agression sexuelle simple (niveau 1)	
Sexe				
Femmes	81,3	87,8	86,5	86,5
Hommes	18,7	12,2	13,5	13,5
Âge				
1 à 5 ans	6,3	2	6,8	6,8
6 à 11 ans	25	10,2	14	14
12 à 14 ans	6,3	10,2	15,5	15,4
15 à 17 ans	12,5	20,4	17,1	17,2
18 à 19 ans	12,5	8,2	7,1	7,1
20 à 24 ans	12,5	10,2	11,9	11,9
25 à 34 ans	6,3	24,5	11,8	12
35 à 44 ans	6,3	8,2	7	7
45 à 54 ans	12,5	2	4,6	4,6
55 à 64 ans	0	4,1	2,1	2,2
65 ans et plus	0	0	2	1,9
Relation avec l'auteur présumé				
Conjoint, ex-conjoint, ami intime	6,3	12,2	14,2	14,1
Parent	0	0	7,9	7,8
Enfant	0	0	0,3	0,3
Autre membre de la famille	0	0	10,5	10,3
Beau-père ou belle-mère	12,5	4,1	3,5	3,5
Beau-fils ou belle-fille	6,3	0	0,3	0,4
Parent éloigné	12,5	2	4,3	4,3
Connaissance	31,3	26,5	21,8	22
Voisin ou voisine	6,3	4,1	2,5	2,5
Relation d'affaires	0	2	3,2	3,1
Symbole d'autorité	0	6,1	3,2	3,2
Ami	6,3	6,1	9	9
Étranger	6,3	28,6	13,6	13,9
Autre	12,5	8,1	5,8	5,6
Total (nombre absolu à titre indicatif)	16	49	3 489*	3 554*

* Exclut les victimes dont l'âge est inconnu ou invalide

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

3.2 LES AUTRES INFRACTIONS D'ORDRE SEXUEL

3.2.1 Les contacts et l'incitation à des contacts sexuels

Selon le Code criminel, les contacts et l'incitation à des contacts sexuels sont des infractions qui visent des victimes âgées de moins de 16 ans. En 2014, on dénombre 875 infractions liées à des contacts sexuels et 213 liées à de l'incitation à des contacts sexuels. Pendant que le nombre de contacts sexuels a diminué de 2013 à 2014 (-89), l'incitation à des contacts sexuels a connu une légère augmentation de 17 infractions.

Comme démontré au tableau 5, les filles âgées de 12 à 14 ans représentent plus du quart (26,8 %) des victimes de contacts sexuels. Notons également que près du cinquième (19,8 %) des victimes sont âgées de moins de 6 ans. Pour ce qui est de l'incitation à des contacts sexuels, c'est plus de 2 filles sur 5 âgées de 12 à 14 ans qui en sont victimes (44,3 %).

Tableau 5

Répartition des victimes de contacts et d'incitation à des contacts sexuels selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2014^p

Groupe d'âge	Contacts sexuels			Incitation à des contacts sexuels		
	Filles (%)	Garçons (%) *	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)
1 à 5 ans	13,6	6,2	19,8	2,7	5,4	8,1
6 à 11 ans	25,2	10,6	35,8	21,1	5,4	26,5
12 à 14 ans	26,8	4,4	31,2	44,3	7	51,3
15 à 17 ans	11,5	1,7	13,2	12,5	1,6	14,1
Total	77,1	22,9	100	80,6	19,4	100

* Une victime masculine a été exclue de l'analyse en raison de son âge invalide.

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Près du cinquième des contacts sexuels (19,5 %) sont effectués par une connaissance de la victime et un autre membre de la famille (18,4 %). Il en va de même de l'incitation à des contacts sexuels puisque près du quart (24,7 %) des auteurs présumés sont une connaissance de la victime et 10,8 % un autre membre de la famille.

Relativement au délai pour dénoncer les contacts sexuels, 23,3 % des victimes ont déclaré l'infraction moins de 24 heures après l'événement. Quant à l'incitation à des contacts sexuels, la dénonciation de l'événement se fait rapidement également puisque 29,2 % des victimes ont signalé l'événement aux autorités policières moins de 24 heures après celui-ci.

3.2.2 Légère augmentation de l'exploitation sexuelle

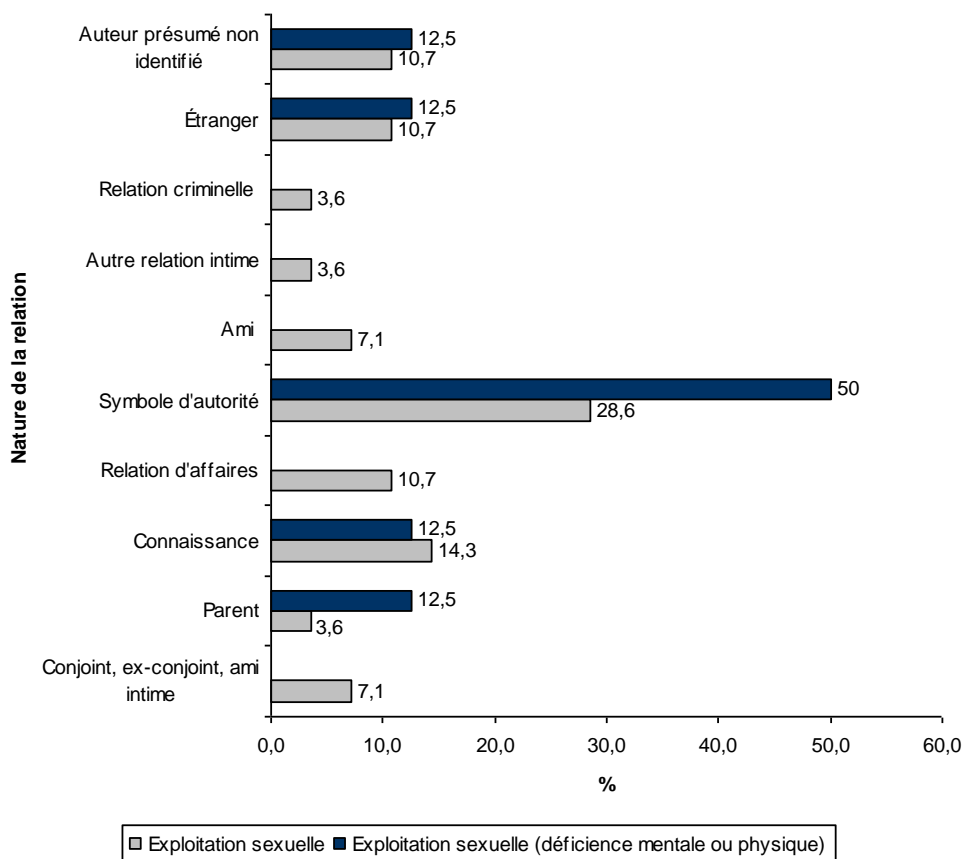
À des fins de compréhension, nous tenons d'abord à spécifier que l'exploitation sexuelle d'adolescents (article 153 du Code criminel) réfère au fait pour une personne en position d'autorité ou de confiance à commettre les infractions de contacts sexuels et d'incitation à des contacts sexuels vis-à-vis d'un adolescent de 14 à 18 ans et ne réfère aucunement au proxénétisme d'une personne âgée de moins de 18 ans (article 286.3(2) du Code criminel) où quiconque amène une personne mineure à offrir ou rendre des services sexuels moyennant rétribution. Le proxénétisme lié à la prostitution juvénile sera plutôt abordé à la page 34 dans le chapitre 5 sur les auteurs présumés.

En 2014, on assiste à une hausse de 8 infractions liées à l'exploitation sexuelle d'adolescents par rapport à l'année précédente (20). Pour ce qui est de l'exploitation sexuelle de personnes atteintes d'une déficience mentale ou physique, on remarque un accroissement de 5 infractions en 2014 (8) comparativement à 2013 (3).

Que l'exploitation sexuelle soit dirigée vers une personne atteinte de déficience mentale ou physique ou non, elle est davantage exercée par les auteurs présumés en contexte d'autorité. À cet égard, on dénote que 50 % des auteurs présumés d'exploitation sexuelle d'une victime atteinte de déficience mentale ou physique étaient en position d'autorité, alors que 28,6 % l'étaient à l'endroit d'un adolescent âgé de 15 à 17 ans. Soulignons que 17,9 % de ces adolescents victimes d'exploitation sexuelle ont subi des blessures physiques.

Graphique 9

Répartition des victimes d'exploitation sexuelle y compris celles atteintes de déficience mentale ou physique selon la nature de la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2014^p



p : Données provisoires Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

3.2.3 La moitié des victimes d'inceste attendent un an et plus pour signaler l'infraction

L'inceste peut être perçu comme le secret le mieux gardé par les familles. Les données recueillies en 2014 démontrent que l'inceste semble demeurer un crime difficile à dénoncer puisque la moitié des victimes, peu importe le sexe, ont attendu un an et plus avant de dénoncer le préjudice qu'elles ont subi. Quoique moins du quart (23,9 %) des victimes féminines aient patienté plus de 10 ans, 26,1 % d'entre elles ont tout de même signalé l'événement rapidement aux autorités policières. Quant aux hommes, seulement 16,7 % d'entre eux ont dénoncé sans attendre. L'analyse de nos données démontre que 7 victimes ont attendu plus de 20 ans et que 2 d'entre elles ont même attendu 49 et 50 ans avant de signaler leur agression de la part d'un parent et d'un autre membre de la famille.

Tableau 6

Répartition des victimes d'inceste selon le sexe et le délai entre la date de l'infraction et celle de l'ouverture du dossier, Québec¹, 2014^p

Délai entre la date de l'infraction et le signalement de l'événement à la police	Sexe de la victime		
	Femme	Homme	Total
Aucun	12	2	14
Moins d'un an	11	4	15
1 à 5 ans	6	4	10
6 à 10 ans	4	1	5
11 à 20 ans	5	0	5
20 ans et plus	6	1	7
Non précisé	2	0	2
Total	46	12	58

1 Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge déclaré est inconnu, invalide ou non conforme à la réalité.

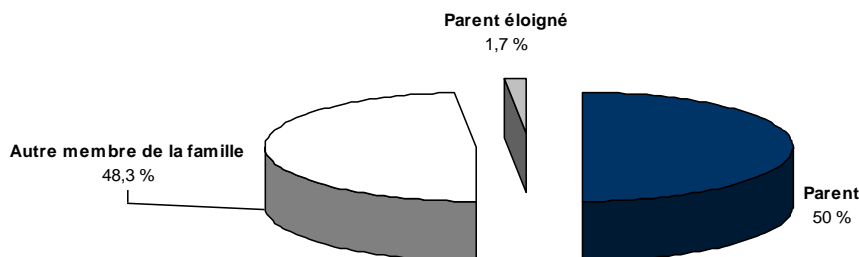
p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Les statistiques révèlent que 50 % des auteurs présumés sont un parent (père ou mère) de la victime et que, dans 48,3 %, il s'agit d'un autre membre de la famille telle la fratrie. Dans de plus rares cas, l'auteur présumé est un parent éloigné (1,7 %) de la victime (graphique 10).

Graphique 10

Répartition des victimes d'inceste selon la nature de la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

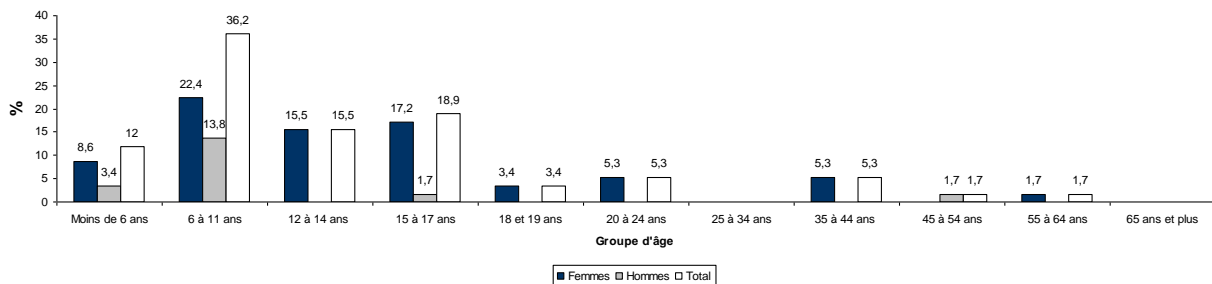
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Étant donné que le délai pour dénoncer l'inceste peut prendre plusieurs années, voire des décennies, l'âge des victimes peut être supérieur à 18 ans au moment du signalement aux forces de l'ordre. Relativement à ce qui précède, 10 victimes adultes âgées de 19 à 55 ans ont dénoncé l'abus subi durant l'enfance.

Par ailleurs, le cinquième des victimes appartiennent au groupe d'âge des filles de 6 à 11 ans. Dans une moindre mesure, on trouve les filles de 15 à 17 ans (17,2 %) et celles de 12 à 14 ans (15,5 %). Il est à noter que 12 % des victimes ont moins de 6 ans. Soulignons également que c'est dans le groupe d'âge des 6 à 11 ans que l'on compte la plus forte proportion de victimes masculines (13,8 %).

Graphique 11

Répartition des victimes d'inceste selon le sexe et le groupe d'âge¹, Québec, 2014^p



1 Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge déclaré est inconnu, invalide ou non conforme à la réalité.

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

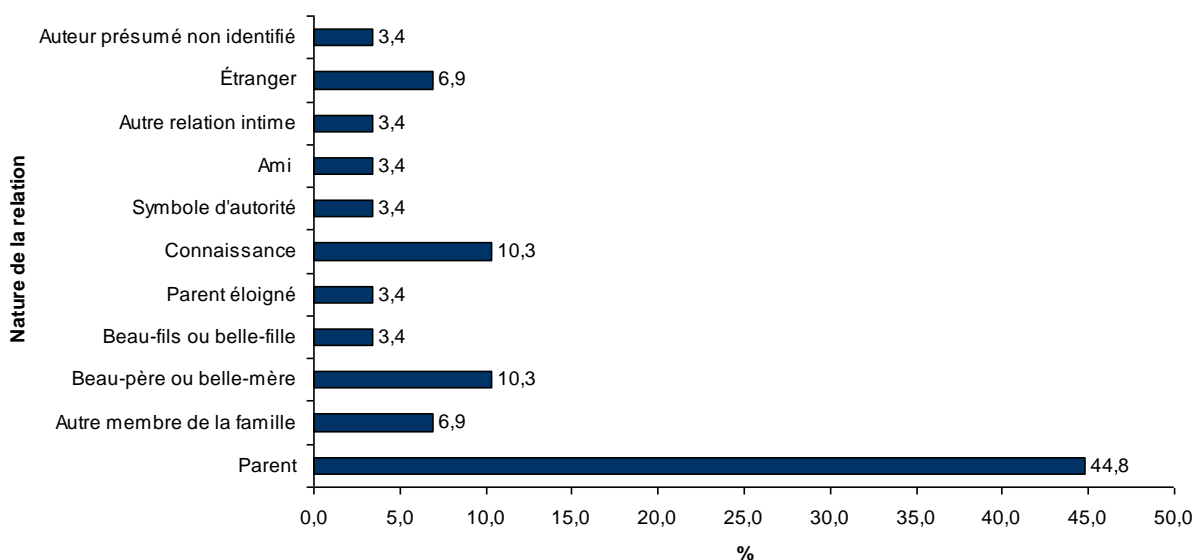
3.2.4 Un peu plus de cas de corruption d'enfants en 2014

En 2014, on dénombre 9 cas supplémentaires de corruption d'enfants relativement à 2013, ce qui porte le nombre à 29. Parmi toutes les victimes mineures, près de 7 sur 10 (67,9 %) sont des filles, alors que plus de 3 sur 10 (32,1 %) sont des garçons. Notons que 39,3 % des enfants qui ont subi ce type d'infractions ont entre 6 et 11 ans⁸.

Les parents sont les principaux auteurs présumés de corruption exercée sur leur propre enfant (44,8 %). Le beau-père ou la belle-mère et les connaissances arrivent ensuite dans des proportions identiques de 10,3 %. Dans près de 9 infractions sur 10 (89,3 %) liées à la corruption d'enfants, le délit est signalé aux policiers moins d'un an après l'événement.

Graphique 12

Répartition des victimes de corruption d'enfants selon la nature de la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

8. Tableau 7. Répartition des victimes des autres infractions d'ordre sexuel selon la catégorie d'infractions, le sexe, l'âge, la nature de la relation avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2014^p. p. 28.

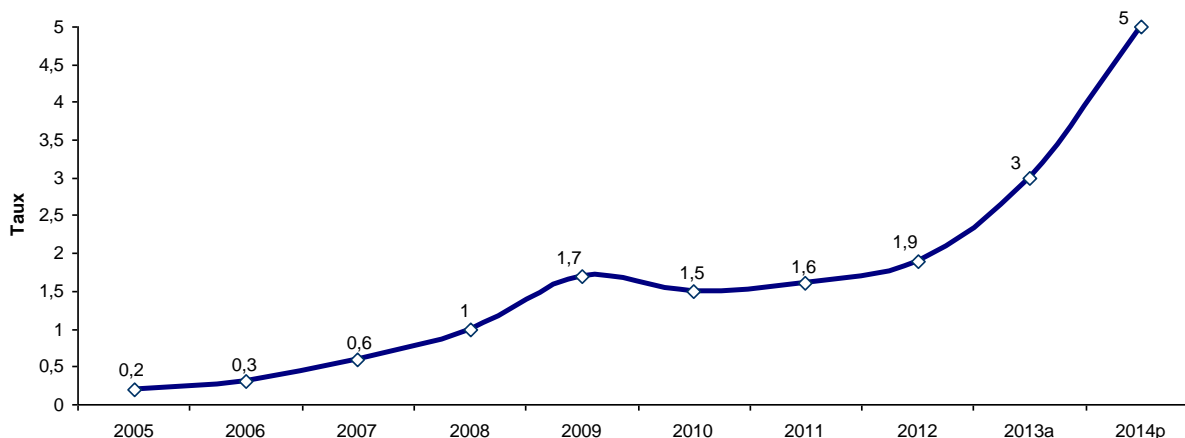
3.2.5 La croissance du leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur se poursuit

Le nombre de cas liés au leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur a atteint un sommet inégalé en 2014. Les policiers ont enregistré 413 cas, dont 357 victimes, soit une hausse de 83,1 % et de 66,7 % du taux comparativement à 2013 (respectivement 246 infractions et 196 victimes). Par ailleurs, 92,4 % des victimes ont signalé l'infraction moins d'un an après la commission du délit.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la tendance à la hausse de ce type d'infractions. Entre autres, la sensibilisation du public, la mise en place de programmes et de services nationaux tel le site Internet Cyberaide.ca en 2008 où des signalements peuvent être effectués en ligne. Également, l'effectif policier de plus en plus nombreux affecté à la lutte contre ces prédateurs sexuels a certainement contribué à l'augmentation de la détection et du signalement de ce type de délits.

Graphique 13

Évolution du taux relatif au leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur, Québec, 2005 à 2014



a : Données actualisées

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

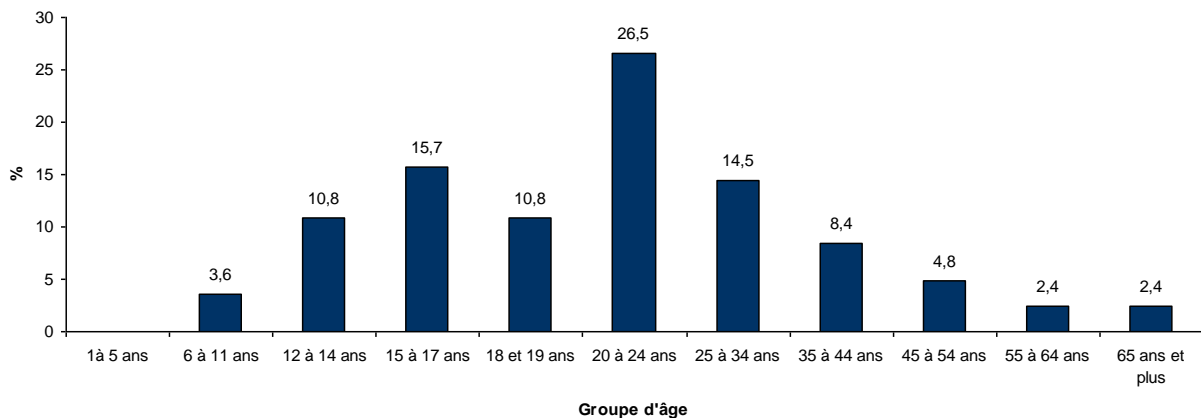
Les jeunes filles sont les principales victimes (77,5 %) de cette infraction et celles âgées de 12 à 14 ans (45,6 %) prédominent. Quant aux garçons, ils sont victimes de cette infraction dans une proportion de 22,5 % par rapport aux filles. Dans 30,8 % des cas de leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur, l'auteur présumé est un étranger ou une étrangère et une connaissance dans 19 % des cas.

3.2.6 Le voyeurisme

Nous observons une diminution de 6,3 % du taux de cette infraction par rapport à 2013. Comme pour toutes les infractions sexuelles, les femmes (89,2 %) sont les victimes dans une proportion largement supérieure aux hommes (10,8 %). À l'opposé de toutes les autres infractions d'ordre sexuel, les principales victimes de voyeurisme sont généralement des adultes (69,8 %). À ce sujet, les victimes âgées de 20 à 24 ans (26,5 %) en sont plus souvent les cibles.

Graphique 14

Répartition des victimes de voyeurisme en pourcentage selon le groupe d'âge, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Dans 47 % des infractions, l'auteur présumé de voyeurisme est un étranger ou une étrangère relativement à la victime. Dans une moindre mesure, l'auteur présumé est un voisin ou une voisine (8,4 %), un beau-père ou une belle-mère (8,4 %) et un autre membre de la famille (6 %).

Les données recueillies démontrent que ce ne sont pas que les lieux publics qui sont privilégiés par les auteurs présumés de voyeurisme. Notons que 35 % des victimes ont été la proie d'un voyeur présumé dans une maison unifamiliale et 26,3 % dans une unité d'habitation.

Le tableau 7 regroupe les principales caractéristiques des victimes, dont le sexe, l'âge ainsi que le type de relation entretenue avec l'auteur présumé selon chacune des catégories d'infractions liée aux autres infractions d'ordre sexuel.

Tableau 7 - Répartition des victimes des autres infractions d'ordre sexuel selon la catégorie d'infractions, le sexe, l'âge, la nature de la relation avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2014^p

Caractéristiques	Autres infractions d'ordre sexuel (%)										
	Contactsexuels	Incitation à des contacts sexuels	Exploitation sexuelle	Exploitation sexuelle (déficience mentale ou physique)	Inceste	Corruption d'enfants	Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	Relations sexuelles anales	Bestialité/ Forcer/ Inciter une personne	Voyeurisme	Total
Sexe											
Femmes	77,1	80,6	66,7	62,5	79,3	67,9	77,5	100	50	89,2	77,8
Hommes	22,9	19,4	33,3	37,5	20,7	32,1	22,5	0	50	10,8	22,2
Âge											
1 à 5 ans	19,8	8,1	0	0	12,1	14,3	0	0	0	0	12,1
6 à 11 ans	35,8	26,5	0	0	36,2	39,3	15,5	0	50	3,6	27,8
12 à 14 ans	31,2	51,4	0	0	15,5	32,1	58,9	0	0	10,8	37,3
15 à 17 ans	13,2	14,1	100	25	19	14,3	25,6	0	0	15,7	17,9
18 à 19 ans	0	0	0	37,5	3,4	0	0	0	0	10,8	0,9
20 à 24 ans	0	0	0	0	5,2	0	0	0	0	26,5	1,6
25 à 34 ans	0	0	0	25	0	0	0	100	0	14,5	0,9
35 à 44 ans	0	0	0	0	5,2	0	0	0	50	8,4	0,7
45 à 54 ans	0	0	0	0	1,7	0	0	0	0	4,8	0,3
55 à 64 ans	0	0	0	0	1,7	0	0	0	0	2,4	0,2
65 ans et plus	0	0	0	12,5	0	0	0	0	0	2,4	0,2
Relation avec l'auteur présumé*											
Conjoint, ex-conjoint, ami intime	5,7	2,6	7,1	0	0	0	2,5	100	50	1,2	4,2
Parent	14,3	2,6	3,6	12,5	50	44,8	0	0	0	0	10,6
Enfant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre membre de la famille	18,4	10,8	0	0	48,3	6,9	0	0	50	6	13,3
Beau-père ou belle-mère	7	2,1	0	0	0	10,3	0	0	0	8,4	4,6
Beau-fils ou belle-fille	0,8	0	0	0	0	3,4	0	0	0	1,2	0,5
Parent éloigné	7,3	2,6	0	0	1,7	3,4	0,3	0	0	1,2	4,5
Connaissance	19,5	24,7	14,3	12,5	0	10,3	19	0	0	6	18,3
Voisin ou voisine	2,9	2,6	0	0	0	0	0,3	0	0	8,4	2,3
Relation d'affaires	1	0,5	10,7	0	0	0	0,3	0	0	0	0,9
Symbole d'autorité	4,9	9,8	28,6	50	0	3,4	2,2	0	0	0	5,1
Ami	8,1	7,7	7,1	0	0	3,4	6,4	0	0	2,4	7
Étranger	6,4	17	10,7	12,5	0	6,9	30,8	0	0	47	15,4
Autre	3,6	16,9	17,9	12,5	0	6,8	38,1	0	0	16,9	13,3
Total (nombre absolu à titre indicatif)	841	185	27	8	58	28	355	1	2	83	1 588

* Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge déclaré est inconnu, invalide ou non conforme à la réalité.

p : Données provisoires Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

CHAPITRE 4 – LES VICTIMES

4.1 LE PROFIL DES VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES

Malgré une baisse enregistrée des agressions sexuelles en 2013 et en 2014, le portrait des victimes demeure sensiblement le même au fil des ans. Les femmes sont les principales victimes, quelle que soit la gravité de l'agression sexuelle. En 2014, on relève que 86,5 % des victimes sont des femmes, alors que 13,5 % sont des hommes.

Seules les agressions sexuelles armées ont augmenté de 4 infractions (45 à 49). Il est à noter que le nombre de victimes de cette catégorie d'infractions s'est accru de 8,9 % en 2014. Le nombre d'hommes victimes de ce genre d'infractions a augmenté de 20 %, alors que le nombre de femmes a connu une hausse de 7,5 % par rapport à 2013, et ce, en dépit de la stabilité des agressions sexuelles graves et du recul des agressions sexuelles simples⁹.

Tableau 8

Nombre de victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le sexe, Québec, 2013 et 2014^P

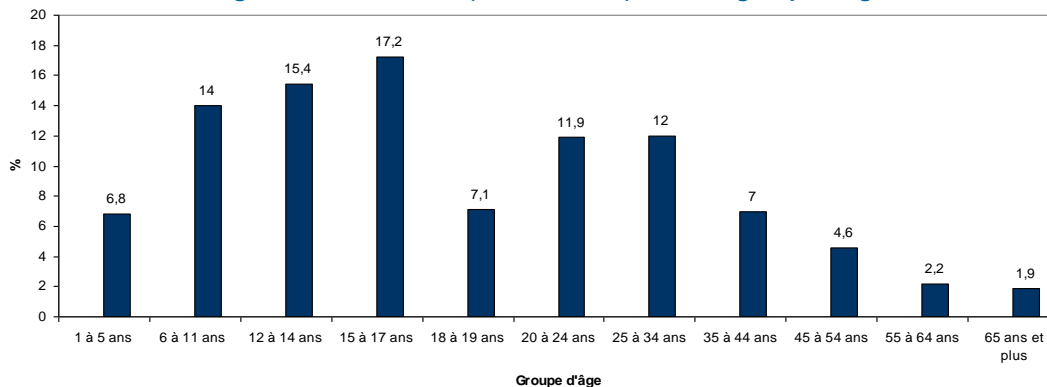
Catégorie d'infractions	Infractions envers les femmes			Infractions envers les hommes		
	2013 ^a	2014 ^P	Variation (%)	2013 ^a	2014 ^P	Variation (%)
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	3 212	3 097	-3,6	553	488	-11,8

a : Données actualisées p : Données provisoires Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

En 2014, le groupe d'âge des 15 à 17 ans (17,2 %) victimes d'agressions sexuelles ainsi que celui des 12 à 14 ans (15,4 %) affichent des proportions largement supérieures aux autres groupes d'âge. Vient ensuite le groupe d'âge des 6 à 11 ans (14 %). Notons que 6,8 % des victimes sont âgés de moins de 6 ans. Les enfants et les adolescents représentent plus de la moitié des victimes, soit 53,4 %. En 2014, les groupes d'âge les plus touchés par les agressions sexuelles sont, chez les mineurs, les 15 à 17 ans et, chez les adultes, les 25 à 34 ans.

Graphique 15

Répartition des victimes d'agressions sexuelles (niveaux 1 à 3) selon le groupe d'âge, Québec, 2014^P



p : Données provisoires Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

9. Tableau complémentaire D. Nombre d'infractions sexuelles selon le sexe de la victime et la catégorie d'infractions, Québec, 2005 à 2014, p. 38.

4.2 UN PORTRAIT D'ENSEMBLE DES VICTIMES DES AUTRES INFRACTIONS D'ORDRE SEXUEL

Par opposition à la décroissance des agressions sexuelles, le nombre des autres infractions d'ordre sexuel poursuit sa croissance depuis 2006 (936 en 2006, 1 641 en 2013 et 1 755 en 2014). Malgré une hausse de 5,7 % du nombre de victimes, le profil de celles-ci demeure sensiblement le même, les femmes continuant d'être les principales victimes. À cet égard, elles représentent 77,8 % des victimes, alors que 22,2 % sont des hommes.

Les hausses les plus notables concernent les infractions commises à l'encontre des hommes. Entre autres, on observe un accroissement de 47 infractions liées au leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur chez les victimes masculines. On remarque également une augmentation de 115 victimes féminines de ce type d'infraction.

Tableau 9

Nombre de victimes des autres infractions d'ordre sexuel selon le sexe, Québec, 2013 et 2014^P

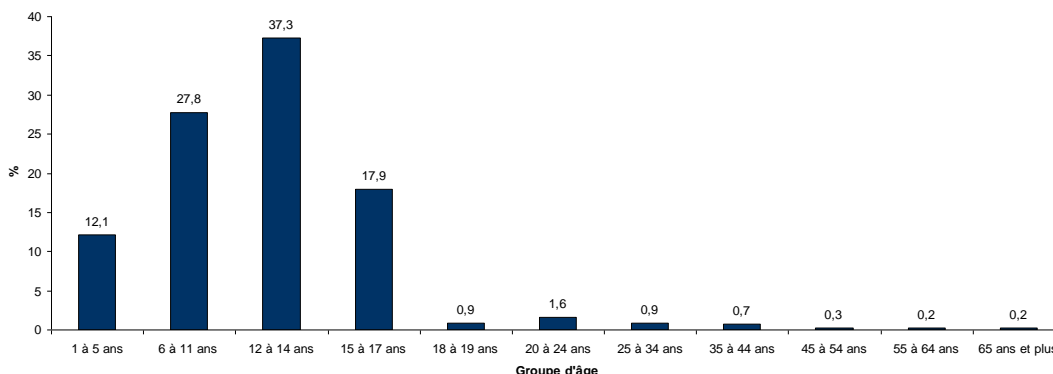
Catégorie d'infractions	Infractions envers les femmes			Infractions envers les hommes		
	2013 ^a	2014 ^P	Variation (%)	2013 ^a	2014 ^P	Variation (%)
Total des autres infractions d'ordre sexuel	1 190	1 270	5,7	359	367	2,2

a : Données actualisées p : Données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Comme le démontre le graphique 16, les jeunes âgés de 12 à 14 ans prédominent comme victimes des autres infractions d'ordre sexuel. Il est à noter que nous trouvons davantage de victimes âgées de 6 à 11 ans (27,8 %) que de victimes âgées de 15 à 17 ans (17,9 %). Étant donné que 60 % des autres infractions sexuelles sont commises exclusivement à l'endroit des enfants, on relève une plus grande proportion de personnes mineures en tant que victimes de ce type d'infractions, soit 95,1 %.

Graphique 16

Répartition des victimes des autres infractions d'ordre sexuel selon le groupe d'âge, Québec, 2014^P



p : Données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

CHAPITRE 5 – LES AUTEURS PRÉSUMÉS

5.1 PLUS DE 9 AUTEURS PRÉSUMÉS SUR 10 SONT DES HOMMES

Parmi les 2 371 auteurs présumés dont le sexe est connu, notons que 3,8 % d'entre eux sont des femmes, alors que 96,2 % sont des hommes. On relève une réduction de 29 % du nombre d'auteurs présumés de 2013 à 2014, dont une diminution de 16,7 % chez les auteurs présumés féminins (-18). À ce propos, on dénote un recul de 62,5 % des infractions liées à l'incitation à des contacts sexuels (-5) ainsi qu'une réduction de 50 % quant à l'exploitation sexuelle (-2) chez les auteurs présumés féminins.

Pour ce qui est des auteurs présumés masculins, une diminution de 29,4 % est constaté. Cette réduction fait écho à la diminution de 100 % du nombre de délits sexuels liés aux relations sexuelles anales (-3) et de 37 % des agressions sexuelles (-1) perpétrées par des auteurs présumés masculins.

Tableau 10

Nombre d'infractions sexuelles selon le sexe de l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2013 et 2014

Catégorie d'infractions	Femmes			Hommes		
	2013 ^a	2014 ^p	Variation (%)	2013 ^a	2014 ^p	Variation (%)
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0	0	-	12	10	-16,7
Agression sexuelle armée (niveau 2)	0	0	-	27	27	0
Agression sexuelle simple (niveau 1)	56	47	-16,1	2 294	1 566	-31,7
Contacts sexuels	35	24	-31,4	576	377	-34,5
Incitation à des contacts sexuels	8	3	-62,5	112	102	-8,9
Exploitation sexuelle	4	2	-50	9	8	-11,1
Exploitation sexuelle (déficience mentale ou physique)	0	0	-	2	4	100
Inceste	1	2	100	46	29	-37
Corruption d'enfants	1	2	100	6	5	-16,7
Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	1	7	600	81	91	12,3
Relations sexuelles anales	0	0	-	3	0	-100
Bestialité/Forcer/Inciter une personne	1	1	0	1	5	400
Voyeurisme	1	2	100	64	57	-10,9
Total	108	90	-16,7	3 233	2 281	-29,4

a : Données actualisées

p : Données provisoires

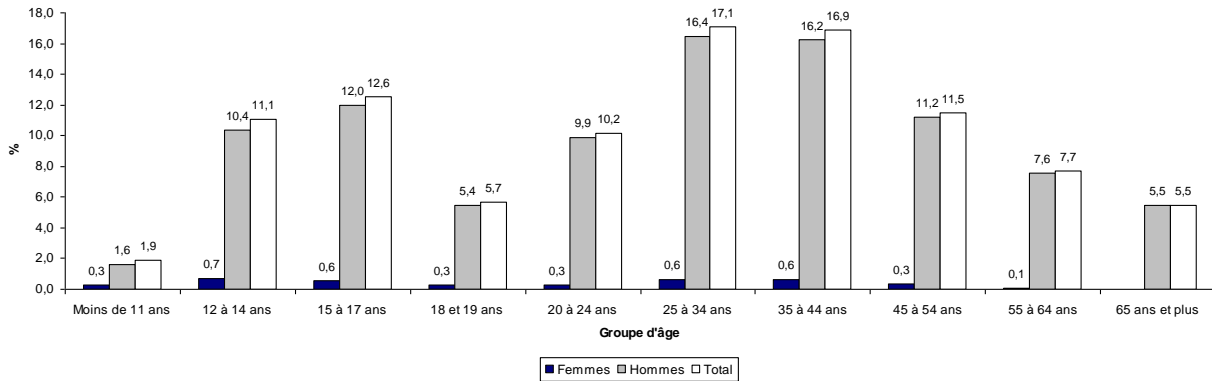
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

5.2 LES AUTEURS PRÉSUMÉS MASCULINS ÂGÉS DE 25 À 34 PRÉDOMINENT

Selon nos analyses, les auteurs présumés âgés de 25 à 34 ans (16,4 %) prédominent en ce qui a trait aux infractions sexuelles. Non loin de ce groupe d'âge, on trouve celui des hommes de 35 à 44 ans (16,2 %). En dépit du nombre élevé d'auteurs présumés masculins entre 25 et 44 ans, une décroissance est observée à partir de cette catégorie d'âge, et ce, peu importe le sexe. Chez les femmes, le nombre d'auteurs présumés féminins est légèrement plus élevé chez les jeunes filles de 12 à 14 ans (0,7 %).

Graphique 17

Proportion du nombre d'auteurs présumés d'infractions sexuelles selon le sexe et l'âge, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

5.3 LA RELATION ENTRE L'ÂGE DES VICTIMES ET DES AUTEURS PRÉSUMÉS

Dans une forte majorité, les auteurs présumés mineurs d'infractions sexuelles (605) ont commis leur délit à l'endroit d'une victime également mineure dans une proportion de 95,5 %. En ce qui a trait aux auteurs présumés majeurs (1 766), près de 6 sur 10 (57,8%) ont commis leur infraction à l'endroit d'une victime mineure et 4 sur 10 (42,2 %) ont commis une infraction sexuelle à l'égard d'une victime adulte.

Tableau 11

Proportion du nombre d'auteurs présumés mineurs et majeurs d'infractions sexuelles selon l'âge de la victime (mineure ou majeure)¹, Québec, 2014^p

Auteurs présumés mineurs		Auteurs présumés majeurs		Total	
Victimes mineures (%)	Victimes majeures (%)	Victimes mineures (%)	Victimes majeures (%)	Victimes mineures (%)	Victimes majeures (%)
95,5	4,5	57,8	42,2	67,5	32,5

¹ Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge déclaré est inconnu, invalide ou non conforme à la réalité.

^p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

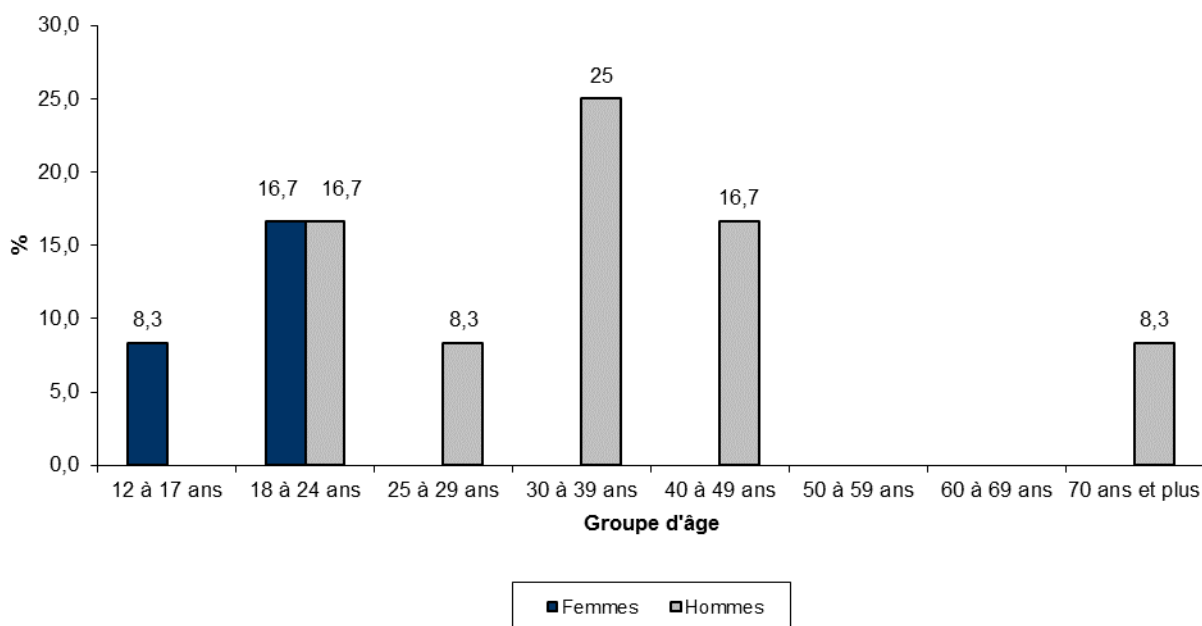
5.4 LE PROXÉNÉTISME¹⁰

En 2014, 84 infractions liées au proxénétisme ont été enregistrées par les corps de police pour un total de 12 auteurs présumés. La hausse la plus remarquable concerne l'infraction liée à l'obtention ou à la communication en vue d'obtenir des services sexuels, moyennant rétribution, d'une personne âgée de moins de 18 ans (115,8 %).

L'analyse des données démontre que le quart des auteurs présumés sont des hommes âgés de 30 à 39 ans (3). Viennent ensuite les groupes des femmes (2) et des hommes âgés de 18 et 24 ans (2) ainsi que celui des hommes âgés de 40 à 49 ans (2) qui représentent tous une proportion équivalente de 16,7 %.

Graphique 18

Répartition des auteurs présumés de proxénétisme selon le sexe et l'âge, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹⁰ Inclut les infractions liées au fait de vivre des produits de la prostitution d'une personne âgée de moins de 18 ans, au proxénétisme et à la prostitution d'une personne de moins de 18 ans (obtient ou communique).

ANNEXE 1 – DÉFINITION DES INFRACTIONS SEXUELLES

TABLEAU A

Description des agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)

Article du Code criminel	Infraction	Description
271	Agression sexuelle simple (niveau 1)	Agression sexuelle qui ne cause pas ou presque pas de blessures corporelles à la victime.
272	Agression sexuelle armée, menaces à une tierce personne ou infliction de lésions corporelles (niveau 2)	<p>Commets une infraction quiconque, en commettant une agression sexuelle, selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme; b) menace d'infliger des lésions corporelles à une autre personne que le plaignant; c) inflige des lésions corporelles au plaignant; d) participe à l'infraction avec une autre personne.
273	Agression sexuelle grave (niveau 3)	Quiconque, en commettant une agression sexuelle, blesse, mutilé ou défigure le plaignant ou met sa vie en danger.

Source : Code criminel (2015).

TABLEAU B

Description des autres infractions d'ordre sexuel

Article du Code criminel	Infraction	Description
151	Contacts sexuels	Le fait pour une personne de toucher, directement ou indirectement (à des fins sexuelles), avec une partie de son corps ou avec un objet, une partie du corps d'un enfant de moins de 16 ans.
152	Incitation à des contacts sexuels	Le fait pour une personne d'inviter, d'engager ou d'inciter un enfant de moins de 16 ans à toucher, directement ou indirectement (à des fins sexuelles), le corps de toute personne avec une partie de son corps ou avec un objet.
153	Exploitation sexuelle	Le fait pour une personne de commettre les infractions de contacts sexuels et d'incitation à des contacts sexuels lorsqu'elle est en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis d'un adolescent de 14 à 18 ans ou lorsque l'adolescent est en situation de dépendance par rapport à elle.
153.1	Exploitation sexuelle d'une personne atteinte de déficience mentale ou physique	Toute personne qui est en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis d'une personne ayant une déficience mentale ou physique ou à l'égard de laquelle celle-ci est en situation de dépendance et qui, à des fins d'ordre sexuel, engage ou incite la personne handicapée à la toucher, à se toucher ou à toucher un tiers, sans son consentement, directement ou indirectement, avec une partie du corps ou avec un objet.
155	Inceste	Le fait pour une personne d'avoir des rapports sexuels avec une personne qu'elle sait avoir des liens de sang avec elle.
159	Relations sexuelles anales	Quiconque a des relations sexuelles anales à l'exception des actes commis dans l'intimité par les couples mariés ou d'autres personnes de plus de 18 ans, avec leur consentement respectif.
160	Bestialité/Forcer/Inciter une personne	Quiconque commet un acte de bestialité ou force une autre personne à en commettre un.
172	Corruption d'enfants	Le fait de mettre en danger les mœurs d'un enfant ou de rendre sa demeure impropre à la présence d'un enfant par une attitude immorale.
172.1	Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	Le fait, pour une personne, de communiquer au moyen d'un ordinateur avec un jeune de moins de 18 ans en vue de faciliter la perpétration d'une infraction de nature sexuelle à l'égard de cet enfant ou l'enlèvement de cet enfant.

162.1	Voyeurisme	<p>Quiconque, subrepticement, observe, notamment par des moyens mécaniques ou électroniques, une personne — ou produit un enregistrement visuel d'une personne — se trouvant dans des circonstances pour laquelle il existe une attente raisonnable de protection en matière de vie privée, dans l'un des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a) la personne est dans un lieu où il est raisonnable de s'attendre à ce qu'une personne soit nue, expose ses seins, ses organes génitaux ou sa région anale ou se livre à une activité sexuelle explicite;b) la personne est nue, expose ses seins, ses organes génitaux ou sa région anale ou se livre à une activité sexuelle explicite, et l'observation ou l'enregistrement est fait dans le dessein d'ainsi observer ou enregistrer une personne;c) l'observation ou l'enregistrement est fait dans un but sexuel.
-------	------------	---

Source : Code criminel (2015).

ANNEXE 2 – TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau C

Nombre et taux d'infractions sexuelles selon la catégorie d'infractions, Québec, 2005 à 2014

Catégorie d'infractions	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 ^a	2014 ^p
NOMBRE										
Agression sexuelle grave (niveau 3)	56	44	22	22	25	34	17	28	17	16
Agression sexuelle armée (niveau 2)	85	89	71	79	54	66	62	60	45	49
Agression sexuelle simple (niveau 1)	4 606	4 774	3 999	4 126	4 084	4 104	3 643	3 779	3 704	3 520
Autres infractions d'ordre sexuel	1 005	896	889	605	1	0	0	0	0	0
Contacts sexuels	2	3	7	178	585	733	716	811	964	875
Incitation à des contacts sexuels	0	0	6	72	144	175	155	204	196	213
Exploitation sexuelle	0	0	0	9	20	26	25	15	20	28
Exploitation sexuelle (déficience mentale ou physique)	0	0	0	0	0	3	2	2	3	8
Inceste	0	2	0	25	95	57	75	80	55	60
Corruption d'enfants	0	0	0	6	8	7	5	14	20	29
Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	13	24	43	78	136	121	126	155	246	413
Relations sexuelles anales	0	0	0	6	6	7	3	5	6	1
Bestialité/Forcer/Inciter une personne	0	0	0	0	1	5	4	1	2	6
Voyeurisme	0	11	16	49	81	70	97	127	129	122
Total	5 767	5 843	5 053	5 255	5 240	5 408	4 930	5 281	5 407	5 340
TAUX										
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,7	0,6	0,3	0,3	0,3	0,4	0,2	0,3	0,2	0,2
Agression sexuelle armée (niveau 2)	1,1	1,2	0,9	1	0,7	0,8	0,8	0,7	0,6	0,6
Agression sexuelle simple (niveau 1)	60,6	62,4	52	53,2	52,2	51,9	45,7	46,7	45,4	42,9
Autres infractions d'ordre sexuel	13,2	11,7	11,6	7,8	0	0	0	0	0	0
Contacts sexuels	0	0	0,1	2,3	7,5	9,3	9	10	11,8	10,7
Incitation à des contacts sexuels	0	0	0,1	0,9	1,8	2,2	1,9	2,5	2,4	2,6
Exploitation sexuelle	0	0	0	0,1	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3
Exploitation sexuelle (déficience mentale ou physique)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1
Inceste	0	0	0	0,3	1,2	0,7	0,9	1	0,7	0,7
Corruption d'enfants	0	0	0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4
Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	0,2	0,3	0,6	1	1,7	1,5	1,6	1,9	3	5
Relations sexuelles anales	0	0	0	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0,1	0
Bestialité/Forcer/Inciter une personne	0	0	0	0	0	0,1	0,1	0	0	0,1
Voyeurisme	0	0,1	0,2	0,6	1	0,9	1,2	1,6	1,6	1,5
Total	75,9	76,3	65,7	67,8	67	68,4	61,8	65,3	66,3	65

a : Données actualisées

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau D

Nombre d'infractions sexuelles selon le sexe de la victime et la catégorie d'infractions¹, Québec, 2005 à 2014

Catégorie d'infractions	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 ^a	2014 ^p
FEMMES										
Agression sexuelle grave (niveau 3)	49	38	19	20	24	21	12	26	13	13
Agression sexuelle armée (niveau 2)	80	81	65	71	47	60	52	56	40	43
Agression sexuelle simple (niveau 1)	3 767	4 003	3 317	3 454	3 445	3 425	3 107	3 185	3 159	3 041
Autres infractions d'ordre sexuel	798	704	685	470	1	-	-	-	-	-
Contacts sexuels	2	2	5	143	446	573	545	645	718	670
Incitation à des contacts sexuels	0	0	4	55	103	111	95	127	138	156
Exploitation sexuelle	0	0	0	8	15	21	21	8	16	19
Exploitation sexuelle (déficience mentale ou physique)	-	-	-	-	0	3	1	1	2	5
Inceste	0	1	0	23	68	49	61	65	48	48
Corruption d'enfants	0	0	0	3	4	5	3	9	15	19
Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	0	0	0	31	85	65	65	72	162	277
Relations sexuelles anales	0	0	0	2	3	4	1	3	5	1
Bestialité/Forcer/Inciter une personne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Voyeurisme	0	0	0	17	62	49	64	88	86	74
Total	4 696	4 829	4 095	4 297	4 303	4 386	4 027	4 285	4 402	4 367
HOMMES										
Agression sexuelle grave (niveau 3)	7	6	3	2	1	13	5	2	3	3
Agression sexuelle armée (niveau 2)	5	8	6	8	7	6	10	4	5	6
Agression sexuelle simple (niveau 1)	839	771	682	672	639	679	536	594	545	479
Autres infractions d'ordre sexuel	207	192	204	135	0	-	-	-	-	-
Contacts sexuels	0	1	2	35	139	160	171	166	246	205
Incitation à des contacts sexuels	0	0	2	17	41	51	46	64	48	38
Exploitation sexuelle	0	0	0	1	5	5	4	7	4	9
Exploitation sexuelle (déficience mentale ou physique)	-	-	-	-	0	0	1	1	1	3
Inceste	0	1	0	2	27	8	14	15	7	12
Corruption d'enfants	0	0	0	3	4	2	2	5	5	10
Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	0	0	1	3	11	8	14	19	33	80
Relations sexuelles anales	0	0	0	4	3	3	2	2	1	0
Bestialité/Forcer/Inciter une personne	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Voyeurisme	0	0	0	2	7	3	6	5	13	9
Total	1 058	979	900	884	884	938	811	884	912	855

1. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge déclaré est inconnu, invalide ou non conforme à la réalité.

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau E

Taux d'infractions sexuelles selon le sexe de la victime et la catégorie d'infractions¹, Québec, 2005 à 2014

Catégorie d'infractions	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 ^a	2014 ^p
FEMMES										
Agression sexuelle grave (niveau 3)	1,3	1	0,5	0,5	0,6	0,5	0,3	0,6	0,3	0,3
Agression sexuelle armée (niveau 2)	2,1	2,1	1,7	1,8	1,2	1,5	1,3	1,4	1	1
Agression sexuelle simple (niveau 1)	97,9	103,3	85,5	88,2	87,2	85,9	77,3	78,2	77	73,6
Autres infractions d'ordre sexuel	20,7	18,2	17,7	12	0	-	-	-	-	-
Contacts sexuels	0,1	0,1	0,1	3,7	11,3	14,4	13,6	15,8	17,5	16,2
Incitation à des contacts sexuels	0	0	0,1	1,4	2,6	2,8	2,4	3,1	3,4	3,8
Exploitation sexuelle	0	0	0	0,2	0,4	0,5	0,5	0,2	0,4	0,5
Exploitation sexuelle (déficience mentale ou physique)	-	-	-	-	0	0,1	0	0	0	0,1
Inceste	0	0	0	0,6	1,7	1,2	1,5	1,6	1,2	1,2
Corruption d'enfants	0	0	0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,4	0,5
Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	0	0	0	0,8	2,2	1,6	1,6	1,8	3,9	6,7
Relations sexuelles anales	0	0	0	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0,1	0
Bestialité/Forcer/Inciter une personne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Voyeurisme	0	0	0	0,4	1,6	1,2	1,6	2,2	2,1	1,8
Total	122	124,7	105,5	109,8	109	110	100,2	105,3	107,3	105,6
HOMMES										
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,2	0,2	0,1	0,1	0	0,3	0,1	0	0,1	0,1
Agression sexuelle armée (niveau 2)	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1
Agression sexuelle simple (niveau 1)	22,4	20,4	17,9	17,5	16,5	17,3	13,5	14,8	13,5	11,7
Autres infractions d'ordre sexuel	5,5	5,1	5,4	3,5	0	-	-	-	-	-
Contacts sexuels	0	0	0,1	0,9	3,6	4,1	4,3	4,1	6,1	5
Incitation à des contacts sexuels	0	0	0,1	0,4	1,1	1,3	1,2	1,6	1,2	0,9
Exploitation sexuelle	0	0	0	0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2
Exploitation sexuelle (déficience mentale ou physique)	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0,1
Inceste	0	0	0	0,1	0,7	0,2	0,4	0,4	0,2	0,3
Corruption d'enfants	0	0	0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	0	0	0	0,1	0,3	0,2	0,4	0,5	0,8	2
Relations sexuelles anales	0	0	0	0,1	0,1	0,1	0,1	0	0	0
Bestialité/Forcer/Inciter une personne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Voyeurisme	0	0	0	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,3	0,2
Total	28,2	25,9	23,7	23	22,8	23,9	20,5	22	22,5	20,9

1. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge déclaré est inconnu, invalide ou non conforme à la réalité.

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau F

Nombre et taux d'infractions sexuelles régionales, Québec, 2005 à 2014

Région	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 ^a	2014 ^p
NOMBRE										
Bas-Saint-Laurent	165	173	146	112	115	122	117	132	128	125
Saguenay–Lac-Saint-Jean	252	297	266	251	229	263	224	283	243	217
Capitale-Nationale	359	414	391	425	397	511	439	442	479	443
Mauricie	266	231	223	234	209	243	187	211	207	187
Estrie	246	202	165	234	219	206	188	236	218	261
Montréal	1 448	1 472	1 204	1 241	1 284	1 332	1 277	1 207	1 164	1 138
Outaouais	236	241	225	206	245	223	262	275	282	258
Abitibi-Témiscamingue	118	150	183	129	180	175	122	165	156	148
Côte-Nord	122	117	127	136	115	93	84	103	119	111
Nord-du-Québec	57	61	15	23	31	43	35	42	43	32
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	105	99	85	75	82	76	54	86	104	77
Chaudière-Appalaches	200	217	190	239	178	163	202	203	236	232
Laval	188	205	156	173	176	163	182	206	217	253
Lanaudière	334	347	304	284	377	339	257	317	329	331
Laurentides	511	445	414	406	410	436	388	331	382	394
Montérégie	973	965	811	914	823	841	751	892	914	952
Centre-du-Québec	187	207	148	173	170	179	161	150	186	181
Ensemble du Québec	5 767	5 843	5 053	5 255	5 240	5 408	4 930	5 281	5 407	5 340
TAUX										
Bas-Saint-Laurent	81,8	85,9	72,6	55,8	57,3	61	58,7	65,7	63,8	62,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	91,7	108,5	97,4	92,1	84,2	96,6	82,6	101,9	87,5	78,1
Capitale-Nationale	53,9	61,7	58,1	62,5	57,8	73,7	62,6	61,5	66	60,5
Mauricie	102,4	88,8	85,5	89,5	80	92,8	71,4	79,3	77,8	70,1
Estrie	81,8	66,8	54,5	76,7	71,3	66,5	60,1	74,7	68,5	81,6
Montréal	77,3	78,6	64	65,4	66,7	68,4	64,8	62,2	59,2	57,2
Outaouais	68,8	69,5	64,6	58,3	68,4	61,4	71,1	72,8	74,1	67,3
Abitibi-Témiscamingue	81,6	103,6	126,3	88,8	123,9	120,3	83,8	112	105,6	100,1
Côte-Nord	126,5	121,9	132,3	142,5	120,8	97,7	88,2	107,7	124,5	117
Nord-du-Québec	141	150,5	36,8	56	74,6	102,6	82,5	96,5	97,6	72,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	109,2	103,4	89,8	79,8	87,6	81,6	58,4	91,5	111,5	83,3
Chaudière-Appalaches	50,5	54,6	47,6	59,8	44,3	40,4	49,9	48,8	56,4	55,3
Laval	50,7	54,4	41,2	45	45	41	45	50	52	60,1
Lanaudière	78,4	79,7	68,8	63,2	82,6	73,2	54,8	65,6	67,4	67,2
Laurentides	100,1	85,7	78,7	76	75,9	79,6	70	57,7	65,9	67,2
Montérégie	70,9	69,5	58,1	64,8	57,8	58,4	51,7	60,1	61,1	63,1
Centre-du-Québec	82,6	90,9	65,1	75,7	73,9	77,4	69,2	63,2	77,9	75,4
Ensemble du Québec	75,9	76,4	65,7	67,8	66,9	68,4	61,8	65,3	66,3	65

a : Données actualisées

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau G

Taux de victimisation selon la région administrative et la catégorie d'infraction sexuelle, Québec, 2014^p

Région administrative	Catégorie d'infractions												
	Agression sexuelle grave (niveau 3)	Agression sexuelle armée (niveau 2)	Agression sexuelle simple (niveau 1)	Contacts sexuels	Incitation à des contacts sexuels	Exploitation sexuelle	Exploitation sexuelle (déficience mentale ou physique)	Inceste	Corruption d'enfants	Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	Relations sexuelles anales	Bestialité/ Forcer/ Inciter une personne	Voyeu-risme
Bas-Saint-Laurent	0	0	48,4	8,5	0,5	0,5	0	0	0,5	1	0	0,5	2,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0,4	0,4	41,4	22,7	3,6	0	0	1,1	0	7,6	0	0	0,7
Capitale-Nationale	0,4	0,3	44,1	3,4	0,8	0,3	0	0	0,5	7,5	0	0,1	1,2
Mauricie	0	0,4	42,7	14,2	4,5	0	0,4	0,7	0	3,4	0	0	1,1
Estrie	0,6	0,3	41,6	14,4	9,1	0	0	3,7	1,9	6,6	0	0	0,6
Montréal	0,2	1,3	40	10,1	0,7	0,7	0	0,2	0,4	1,4	0	0	0,9
Outaouais	0,3	0,8	45,7	12	2,1	0,3	0	1,8	0,3	1,3	0	0	0,5
Abitibi-Témiscamingue	0	0	65,6	27,1	4,1	0	0	0	0	0	0	0	1,4
Côte-Nord	0	1,1	65,3	20	8,4	1,1	0	3,2	0	12,6	0	0	3,2
Nord-du-Québec	0	0	52	2,3	6,8	0	0	0	0	11,3	0	0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1,1	1,1	54,1	13	8,7	0	0	3,2	1,1	1,1	0	0	0
Chaudière-Appalaches	0	0,2	36,2	8,1	1,4	0,2	0	1	0	4,8	0	0	1,2
Laval	0	0,7	44,4	6,2	1,4	1	0,5	0	0,2	3,1	0	0	1
Lanaudière	0,2	0,6	39	20,5	2	0,2	0,2	0,6	0	2,8	0	0	0,4
Laurentides	0	0,3	46,6	8,7	2,4	0,2	0,2	0,9	0,9	4,4	0	0	1,9
Montérégie	0,2	0,3	39,9	8,6	3,1	0,1	0,2	0,9	0,1	7,7	0,1	0	0,8
Centre-du-Québec	0,4	0	54,6	10,4	2,5	0	0	0,4	0,4	3,8	0	0	1,7
Ensemble du Québec	0,2	0,6	42,9	10,7	2,4	0,3	0,1	0,7	0,4	4,3	0	0	1

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

